

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME
PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION
PROJET DE RÈGLEMENT P03-012**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 mars 2003, à 19 h
Centre 7400
7400, boulevard Saint-Laurent
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MARS 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
MOUVEMENT AU COURANT	
JOHN BURCOMBE	1
RÉJEAN-PAUL FORGET.....	6
ROBERT PERREAULT	27
TENNIS MONTRÉAL	
LOIC LEHOUX.....	36
REPRISE DE LA SÉANCE.....	50
FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC, RÉGION DE MONTRÉAL	
DANIEL DUFORT	51
FONDATION LES AMIS DU TENNIS	
MAURICE LECLERC	54
CHRISTIAN DUFRESNE	62
ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE VILLERAY	
MICHEL ST-PIERRE.....	69
REGROUPEMENT AMÉNAGEMENT PARC-EXTENSION	
BENOÎT LEFEBVRE.....	75
MARTIN LAURENDEAU.....	85
PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL DE SAINT-MICHEL ET CAMPING MONTRÉAL	
LÉO BRICAULT.....	90

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique portant sur un projet de modification au plan d'urbanisme et plan directeur de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension dans le cadre du projet de Tennis Canada.

10 Nous en sommes à la deuxième séance de la deuxième partie de la consultation publique qui porte sur l'audition des mémoires. Alors, sans plus tarder, nous allons commencer dès maintenant.

15 Je vous indique que le registre d'inscription pour le dépôt ou la présentation verbale est ouvert et qu'il sera fermé très bientôt.

Alors, j'inviterais monsieur John Burcombe à venir nous présenter son intervention.

M. JOHN BURCOMBE :

20 J'ai cru comprendre que j'étais deuxième.

LA PRÉSIDENTE :

25 Le premier intervenant n'est pas arrivé encore. À moins que le représentant de Tennis Montréal soit dans la salle.

M. JOHN BURCOMBE :

30 C'est parce qu'il faut quelqu'un pour commencer le diaporama. Bonsoir. Mon nom, c'est John Burcombe. Je suis membre du groupe Au Courant qui existe depuis plus de dix ans maintenant et dont les buts sont de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources et d'impliquer le public dans des processus décisionnels.

35 Alors, ce soir je vais simplement présenter ce qui peut se passer quand une compagnie privée, un événement privé s'installe dans un parc public. Et peut-être je vais commencer en vous montrant quelques photos et vous pouvez peut-être deviner, j'aimerais que l'assistance essaie de deviner où sont prises ces photos. On voit même qu'il y a des castors, ça c'est des *broutages* de castor; il y a même de la faune, des renards, des étangs. Il y a combien de grenouilles là? J'en vois au moins quatre. Il y a des personnes. D'autres personnes, d'autres visiteurs. Un canard.

40

Bon, peut-être qu'on peut se placer un peu mieux avec les prochaines photos. Alors, évidemment, c'est l'île Notre-Dame. Ça c'est la ville en arrière. Ici, on voit déjà un peu de

45 l'empiétement de l'équipement sur l'île. Ça c'est une structure qui devait être temporaire, mais c'est devenu permanent, pour monter des placards lors du Grand Prix. Et, en effet, ici, c'est aussi des équipements qui au début étaient temporaires, qui devraient être enlevés mais, de plus en plus, on trouve que la compagnie Grand Prix inc. oublie d'enlever certains équipements, et ce qui était temporaire devient permanent.

50 Et, en effet, ça c'est du côté du fleuve. Le fleuve est en arrière, ici. Et là, on ne voit pas très bien, mais ici on commence à installer des gradins. Chaque printemps, le Grand Prix du Canada inc. installe tout l'équipement nécessaire pour le Grand Prix. Normalement les gens ne voient pas beaucoup de ça parce que ça commence très tôt, au
55 mois d'avril, pour être prêt pour le Grand Prix au début juin.

Alors, on voit que ce qui était notre nature devient envahi par des barrières, des grillages, des annonces publicitaires, même des gros bâtiments. Ça c'est un bâtiment temporaire qui est installé par le Grand Prix pour son événement, pour le Grand Prix. Tous
60 ces gradins-là sont installés chaque année. Ça c'est une passerelle; il y a deux ou trois passerelles comme ça, toutes avec des grosses annonces. Ici c'est un gros gradin.

Ici c'est les garages, et la partie permanente est en arrière. La partie temporaire - tous ces bâtiments sont temporaires - ajoutés à l'arrière des garages. Ces dalles de béton
65 sont au-dessus du bassin olympique. Ils n'ont pas, apparemment, assez de place pour toutes leurs affaires sur la terre ferme, so ils couvrent le bassin olympique avec des dalles de béton afin d'avoir plus de place.

Ici, ça c'est une carte du Grand Prix. En effet, j'ai dû photographier l'image de
70 l'écran, parce que c'est impossible de télécharger cette image. Et on voit de ça combien de gradins il y a autour du circuit. Chacune de ces... c'est des gradins. Voilà les passerelles. Il y en a trois. Ça c'est les garages. Et gradin, gradin, gradin, gradin, gradin. En effet, l'année passée il y en avait seize; seize gradins qui étaient installés. On voit l'ampleur de ces gradins.

75 Et en dessous - l'année passée en particulier, moi c'est seulement l'année passée que j'ai commencé à prendre connaissance qu'est-ce qui se passe sur l'île pour le Grand Prix, et cette nouvelle aire de béton là, c'était nouveau l'année passée. Ils ont bétonné une superficie là pour quelqu'utilisation pendant les courses. Et tout cet asphaltage
80 ici, c'était tout nouveau l'année passée.

Et, qu'est-ce qui se passe normalement, jusqu'à l'année passée - le Grand Prix est tenu au début juin - la compagnie enlève tous ces équipements afin que... Déjà, par la fin
85 juin, c'était presque difficile de voir qu'il y avait même eu un Grand Prix, qu'il y avait eu une course automobiles sur l'île. Il y a toujours quelques équipements qui sont restés, comme on a vu tantôt, mais le visiteur *casual* ne verrait pas vraiment qu'il y a beaucoup d'évidence que c'est une course d'automobiles.

90 Mais l'année passée, 2002, tout a changé. Et la plupart de tous ces équipements
qu'on a vus, les gradins, grillages, barrières, etc., tout cet équipement est resté en place
tout l'été. Et ça c'est parce qu'ils ont décidé d'accueillir une deuxième course, le Molson
Indy, en fin août. Alors, pour moi c'est un désastre et ce changement de situation n'a
vraiment pas été discuté du tout, c'est arrivé un peu entre les changements de la ville, la
fusion de la ville. C'est une décision qui a été prise par l'ancienne administration qui veut
95 possiblement accueillir d'autres événements. C'est une décision du Comité exécutif, il n'y a
eu aucune consultation là-dessus, ça n'a jamais été présenté même au conseil municipal.

Ici c'est un exemple de qu'est-ce qui s'est passé : ils ont démonté certains gradins,
ils ont utilisé toujours, quoi, douze, pour le Molson Indy. Ça veut dire, il y en avait seize, ils
100 en ont seulement démonté quatre pour l'été et, quand ils les ont démontés, ça c'est le type
des dommages qui restent. Et là c'est un employé de la Ville qui essaie de réparer les
dommages ou de s'assurer que le terrain paraît un peu mieux pour la prochaine course.

Par ailleurs, tout ce qu'on voit ici - ça c'est les garages et, en dessous, le Grand
105 Prix, ils mettent un deuxième étage temporaire. Alors, c'est seulement cette année qu'ils ont
installé la charpente et c'est couvert par une toile en tissu et...

Maintenant, c'est une chose qui va arriver
chaque année, je crois. Alors, c'est comme un ajout à un bâtiment. Est-ce que c'est un
110 nouveau bâtiment? C'est discutable c'est quel type d'aménagement qu'on peut prétendre
que c'est.

Alors, on voit toujours ce gros bâtiment qui est resté là tout l'été.

115 Et là, on voit bien que le public a accès à certaines parties de l'île, entre les deux
courses, mais on est confrontés avec tous ces placards et ce n'était pas quelque chose
qu'on pense devrait être dans un parc, toutes ces barrières, grillages, etc. C'est resté en
place.

120 Alors, là, on voit l'empiétement d'un gradin sur la piste cyclable, la piste cyclable sur
la Rive-Sud. Là, le gradin a même été bâti au-dessus des arbres. Les arbres étaient en
dessous tout l'été.

Et là, on voit que ça c'est la même passerelle. Avec la venue du Molson Indy, on
125 change de commanditaire. Pour le Grand Prix, c'était HBC et pour le Molson Indy, c'était
Casino qui a mis ses placards.

Là, c'est une cabine de communication qui a été aussi là tout l'été, à l'été longue.
Ça c'est une tour, il y avait une grosse tour de communication qui a été installée pour ça - et
130 on verra dans une autre photo - c'était là tout l'été. C'était dans un endroit prisé par les
enfants qui visitent sur la plage.

Ici, c'est un bel endroit où normalement ils prennent leur lunch, mais pas possible l'année passée, c'était tout clôturé, occupé par des équipements du Grand Prix.

135

Et les photos qui suivent, ce sont des photos qui ont été prises au mois de septembre, même octobre, pour montrer tout l'équipement qui était toujours en place, fin de l'été, il était là à l'été longue. Ce gros gradin-là; le bâtiment, toujours là. Les gens utilisent la piste pour la navette.

140

Là, on voit un peu l'ampleur de ces gradins. Ça c'est une voiture - un peu dans l'ombre, je m'excuse - mais c'est énorme, ces gradins. Et il y en avait seize. Pas aussi grands que ça, mais pas mal.

145

Là, on voit encore que les arbres sont couverts toute l'année, tout l'été.

Alors, ça complète ma présentation sur le Grand Prix et comment ils ont empiété sur l'île d'une façon inacceptable. Mais jusqu'à la fin...

150

Il y a quelques photos sur un autre enjeu qui a été discuté l'année passée, c'était la possibilité d'un stationnement. C'est exactement ici que la société Parc des Îles ont voulu installer un stationnement. C'est un des plus beaux endroits de l'île Notre-Dame, où on a une vue du fleuve, une vue de la ville, et c'est même là qu'ils ont voulu faire un stationnement, ici.

155

Et là, on voit cette tour de communication qui était là à l'été longue. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

160

Est-ce que ça termine votre présentation, monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

165

Oui. Je sais que ça n'a rien à voir vraiment avec le parc Jarry, mais pour moi ça montre jusqu'à quel point un événement peut devenir si grand que toute l'utilisation naturelle des usagers publics du parc n'ont pas la possibilité de l'utiliser à leur pleine possibilité.

LA PRÉSIDENTE :

170 C'est une très belle démonstration que vous avez faite. Maintenant, par rapport au projet du parc Jarry, est-ce que vous avez des commentaires, une opinion, des préoccupations?

M. JOHN BURCOMBE :

175 On peut prendre des parallèles, jusqu'à quel point Tennis Canada veut agrandir, installer ses équipements, du fait que le public n'aurait pas accès et jouissance du parc. Pour moi, ici, c'est une illustration de la pire situation où une compagnie privée, pour ses propres fins, accapare un espace public pour utilisation. C'est seulement utilisé pour quoi?
180 c'est trois jours de Grand Prix. On n'a pas de problème avec le Grand Prix, s'il y avait seulement une course par année, ils enlèvent leur équipement par la suite et le public peut utiliser le parc comme un parc pour le reste de l'été. Mais une fois qu'on laisse tout l'équipement là, à l'été longue... Ce n'est pas un parc maintenant, c'est simplement une course d'automobiles. Alors, ça c'est quelque chose qui...

185

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que vous avez fait une belle démonstration de votre préoccupation à cet effet-là, monsieur Burcombe.

190

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

195

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

200

M. JOHN BURCOMBE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

205

Est-ce que vous allez donner copie de votre présentation électronique?

M. JOHN BURCOMBE :

210 Les photos ne sont pas toutes les miennes. Alors, je les ai seulement utilisées
comme illustration sur ce que j'ai à dire.

LA PRÉSIDENTE :

215 Si c'était possible d'en déposer au moins une partie? Ce serait utile.

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

220 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. J'inviterais maintenant, monsieur Réjean-Paul Forget. Bonsoir,
monsieur Forget.

225 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

230 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, madame la commissaire, monsieur le
commissaire. Eh bien, madame la présidente, pour la présentation de mon mémoire je vais
commencer par à l'envers. Donc, je vais commencer par la fin pour faciliter, si vous me
permettez. Je vais vous présenter d'abord les différents éléments de mes annexes pour bien
pouvoir comprendre le document.

235 Donc, vous avez, en annexe 1, un plan. J'ai vérifié auprès du secrétaire de l'Office
de consultation publique pour voir si vous l'aviez et vous ne l'avez pas. Ce n'est pas
disponible aux citoyens actuellement. C'est un document qui est très important. C'est un
document qui date du 28 août 95, c'est le plan d'implantation. Et dans ce plan
d'implantation-là, il est rattaché, lui, au règlement 95-209 de la Ville de Montréal, qui est au
dossier de l'Office, qui réfère directement - si on regarde, c'est dit dans le document comme
240 tel: « Annexe A, plan numéroté A1 préparé par... - une firme, et par le Service d'urbanisme
- 28 août 95 ». Donc, c'est exactement le plan qui va avec le règlement. Voilà. Donc, je
vous le dépose.

245 Dans ce plan-là, ce qui est très important de noter, c'est qu'on voit la hauteur prévue
et spécifique. Il n'y a aucune autre hauteur d'autorisée par règlement. Et c'est, hauteur
maximale, 18 mètres pour ce qui est du stade de tennis, et l'immeuble à côté, hauteur
maximale, 15 mètres. C'est très important au dossier. Je reviendrai sur ce plan-là
ultérieurement pour d'autres éléments de présentation, mais je tiens à souligner cet aspect-
là.

250 Vous avez également, dans les documents que je vous ai soumis, en annexe 2 - ça c'est un communiqué de presse, annexe 2 - vous me suivez? - dans l'annexe 2, vous trouvez un communiqué de presse datant du 14 juillet 2002, de l'Internationale de Volleyball Charis Canada. C'est le dernier communiqué de presse qu'ils ont émis.

255 Pourquoi j'ai mis ça? Parce que ça fait référence à un événement qui a eu lieu sur les terrains cédés, de la cession superficière, et ça a eu lieu pendant le mois de juillet 2002. Pendant ce tournoi-là, on a restreint l'accès à la place publique - illégalement à mon avis - et on a restreint aussi l'accès au stationnement qui était rendu payant pendant ce tournoi-là.

260 Et on annonce dans ce document-là - qui est toujours accessible, en passant, sur le site Internet de Internationale volleyball Charis du Canada, il est toujours là, ce communiqué de presse là - où on dit qu'il y aurait une entente de quatre ans.

265 Par contre, je tiens à vous dire, selon les informations que j'ai, c'est que Montréal sur sable qui était le promoteur - à noter que ce n'était pas Tennis Canada qui était le promoteur de l'événement, mais bien Montréal sur sable, donc un tiers - semble avoir des problèmes financiers majeurs. Je suis allé sur le site Internet de l'association, le *FIVB World Tour*, puis on ne parle pas de l'événement qu'ils annoncent dans ce communiqué-là. Donc, probablement que ça ne fonctionne plus. Mais c'est une illustration de ce qui s'est passé dans le passé.

275 Maintenant, l'annexe 3, qui est important, c'est une lettre de Tennis Canada qui m'est adressée, signée par monsieur Eugène Lapierre, directeur. Dans cette annexe-là, ce qui est intéressant, dans cette lettre-là, ce qui est intéressant, c'est qu'on dit, troisième paragraphe:

Le droit d'accès du public au terrain clôturé est par ailleurs assuré en dehors des périodes d'événements sportifs, de 7 h à 23 h.

280 Selon nous, griefs qui sont sans fondement. Nous verrons que dans le bail de cession superficière, on peut clôturer, mais il faut laisser de l'accès. Pour des raisons de sécurité, il faut laisser l'accès de 7 h à 23 h. Or, si vous allez aujourd'hui, juste à côté, c'est barré. En passant. Donc, c'est toujours comme ça.

285 Il y a d'autres moments -- quand je dis que c'est toujours comme ça je dirais, entre parenthèses, qu'il arrive parfois que c'est débarré, que j'ai constaté, mais, habituellement, c'est barré. Mais c'est ça qu'ils ont prétendu le 16 juillet 2002.

290 Maintenant, comme annexe 4, vous avez une série de photos. Malheureusement, je ne sais pas si tous les commissaires ont la version photo. Je n'ai pas pu les scanner, je ne suis pas doté de cette machinerie-là, mais un des documents que vous avez, sont en couleurs. Je vois que c'est vous, madame Beudet, qui avez le privilège d'avoir mes photos.

295 Donc, ce qui est important, je veux juste souligner, c'est que vous voyez en été ce que ça avait l'air. Vous voyez des bâches, vous voyez... Et ce qui est important de savoir, il y a une section importante - si vous permettez, on m'a dit qu'il y avait un pointeur? Merci. Là, malheureusement, ce n'est pas le secteur qu'on connaît exactement, mais la cession superficière, normalement, actuelle, est plus reculée que le projet. En tout cas, la cession superficière, la place publique est ici, O.K.?

300 Donc, toutes les clôtures qui sont devant ici, et qui reviennent comme ça ici, jusqu'au stade, c'est des clôtures temporaires. On vous parlait comme si elles étaient permanentes mais, techniquement, elles s'enlèvent. C'est pas des clôtures fixes, c'est des clôtures qui peuvent s'enlever mais qui sont devenues permanentes avec le temps, mais qui sont techniquement déplaçables. Donc, on les voit ces clôtures-là. On voit la hauteur des personnes et on voit la hauteur des clôtures versus les personnes. Donc, c'est ça la vue des citoyens du quartier.

310 Si vous tournez la page, vous avez le secteur piscine, qui a fait sujet de discussion. Donc, on voit l'immeuble de la piscine, ici, madame la commissaire; ça c'est l'immeuble de la piscine, et ça c'est le long de la clôture. Et, au fond, vous avez... la clôture tourne et, ce qui se passe, c'est que les gens peuvent passer. Actuellement ils peuvent passer quand même de l'autre côté, mais tout ça encadré d'une clôture.

315 Donc, ce qui a été présenté je pense par la Coalition pour la défense du parc, c'était de faire valoir qu'il faudrait quelque chose d'agréable en avant. Bien, voici ce que les citoyens voient une bonne partie de l'été. Et si on répond aux demandes de Tennis Canada, c'est ce qu'ils verraient encore. Une clôture peut-être plus petite mais, dans le fond, l'intégration expérimentale, c'est-à-dire quand les gens sortent de la piscine, ils tombent carrément devant une clôture.

320 Et pour pouvoir attendre les gens, ce n'est pas devant la piscine, il faut que tu ailles plus loin pour attendre les gens. En tout cas, il faut expérimenter le parc pour comprendre l'inconvénient que ça a pour les citoyens. Il n'y a pas vraiment d'aire d'attente à l'extérieur. Parce que, il faut savoir, il n'y a aucun arbre autour de la piscine. Donc, quelqu'un qui attend autour de la piscine - premièrement, il faut qu'il paie son droit d'entrée, quand ce n'est pas gratuit, dans les périodes où ce n'est pas gratuit et, deuxièmement, il n'y a aucun arbre pour se protéger. Donc, autour de la piscine comme telle, il n'y a rien. Donc, il faut attendre à l'extérieur, et à l'extérieur, il n'y a rien d'aménagé. C'est vrai. Je voulais juste vous le souligner.

335 On tourne la page. Vous avez ici... Ça c'est, du stade du Maurier, la vue de la place publique. L'avant-dernière, les stations électriques, je voulais vous les montrer. Ça ici, c'est la fameuse station électrique dont on parle. Là, malheureusement, en noir et blanc, c'est moins évident, mais en couleurs, vous les avez - semble-t-il qu'elles vont être scannées pour le site de l'Office, donc vous aurez accès à ça. Bon, la fameuse station électrique. Elle est déjà clôturée, c'est formidable! Et pour la sécuriser davantage, il

suffirait peut-être de mettre des barbelés ou de mettre au-dessus quelque chose. En tout cas, il y a un potentiel très simple pour la clôturer. Ça n'a pas été fait dans le passé.

340

Vous comprendrez, tout ce que j'exprime là, je sais que ce n'est pas pour le projet à venir, mais c'est pour comprendre que les citoyens ont raison d'être insatisfaits de la gestion de Tennis Canada de ce dossier-là, ainsi que de l'administration municipale qui n'a pas été dans le plus simple pour la gestion des droits d'accès. Ils ont pris les solutions les plus grossières, sans se préoccuper tellement des droits des citoyens, droit à un bel environnement, droit à un accès adéquat.

345

Et face aux problèmes de sécurité évoqués, on n'a pas été dans le plus simple. Déjà, il y a une clôture, pourquoi pas l'avoir sécurisée davantage s'il y avait un problème à la proportion de la grosseur de la station électrique. Ça c'est une question.

350

Je tiens à souligner que, paradoxalement, à côté de la clôture, vous voyez une petite boîte blanche qui permet à quiconque de monter dessus et de rentrer dans la station électrique. Donc, les gestionnaires de cet environnement ont installé quelque chose de très problématique au niveau de la sécurité à côté de ladite clôture, mais ont installé une clôture de 12 pieds de haut entourant toute la place publique pour protéger la dite station. C'est quand même un problème de sécurité qu'on voit là. Et un paradoxe aussi. Voilà.

355

Tournons la page. Une dernière photo que vous avez, c'est la place publique vue du stade. Donc, vous voyez la grandeur. Évidemment, ce que vous voyez là, c'est les tentes de volleyball. Ce n'est pas les tentes pendant le tournoi de tennis. C'est les tentes pendant l'Internationale de volleyball. Donc, vous pouvez apprécier l'espace.

360

Maintenant, moi je suis d'accord avec les citoyens, si on pouvait avoir du gazon vert là, ça serait très intéressant, et je ne suis pas favorable non plus au fait qu'on se retrouve avec de la roche ou de la pierre concassée dans cet espace.

365

Une fois que ça c'est présenté, je vais revenir aux choses plus importantes et, encore là, quand même, malgré tout, je vais arriver à la page 8 de mon mémoire qui quand même concerne spécifiquement le plan d'urbanisme. Par la suite, je vous ferai les demandes de recommandations générales, mais je veux quand même arriver sur le plan d'urbanisme.

370

Dans mes recommandations, ce que vous avez, c'est que je demande de limiter l'identification d'usage intitulé « Équipements à usage collectif et institutionnel » aux seules parcelles de terrain ayant dès maintenant, *de facto*, des équipements à usage collectif et institutionnel. Et là, ce que je souligne, c'est actuellement, la parcelle F, la parcelle E - voir la carte annexe 1 que je vous ai donnée tantôt - ne contient aucun équipement collectif et institutionnel.

375
380

385 Pour le bénéfice de nos auditeurs, je veux quand même souligner ici, dans la partie F, c'est tout le terrain ici qui est un espace vert mais qui sert de stationnement temporaire; et ici, vous avez un stationnement. Là vous allez me dire: « Un stationnement, c'est à usage collectif! » Mais attention! Le parc Jarry a des stationnements et a aussi des espaces verts. Et le stationnement qui est ici est surtout utilisé dans le cadre de la servitude d'accès public pour les fins des citoyens, du public.

390 Donc, ce stationnement-là devrait être considéré de la même manière, à mon avis, que les autres stationnements qu'on retrouve dans le parc Jarry. C'est juste ça que je souligne à cet égard, mais je tiens à le souligner parce que je ne voudrais pas être accusé d'étirer un équipement apparemment solide, autre que du gazon. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

395 Et la parcelle E?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

400 La parcelle E - vous avez raison - la parcelle E, évidemment, c'est la parcelle de la place publique où il n'y a pas d'équipement à part des lampadaires. Ce que je recommande, quant à moi, c'est de dire: limitons là où il va y avoir des équipements effectivement à usage collectif et donc, évidemment, là où il va y avoir les courts de tennis, le stade et le court numéro 1, ainsi que là où il y aurait éventuellement des courts de tennis.

405 Et j'ai des recommandations ultérieurement sur les courts de tennis. Actuellement, on sait qu'ils sont dans ce secteur-ci. Bon, moi je recommanderais de les enlever, de les déplacer à un autre endroit que je vous présenterai tantôt si vous me permettez. Mais moi, ma position, c'est suivons là où sont les équipements. Ça serait ça qu'on devrait avoir.

410 Bon, la recommandation 15 qu'on retrouve à la page 9, c'est de recommander à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de ne pas modifier la délimitation du terrain faisant l'objet du contrat de cession superficière.

415 Bon, la raison c'est que le contrat de cession superficière tel qu'il est actuellement, bien qu'il soit trop grand à mon avis - parce qu'à l'origine, si vous regardez l'historique, le cheminement administratif du dossier, les premiers règlements faisaient en sorte que ça restait un parc, et il y avait comme un problème, donc ils ont fait une cession. Mais, à l'origine, les terrains devaient avoir un accès public prévu dans, par le -- le premier règlement, je pense que c'est le 94-113. Le
420 premier règlement avait comme effet de demander d'avoir une servitude prévue par le règlement. Ultérieurement, on a fait une cession superficière, et là on a fait, contractuellement, une servitude d'accès. Mais il serait nettement plus heureux de restreindre la cession superficière à où sont les équipements mais, à tout le moins, à défaut de pouvoir obtenir cela de la Ville de Montréal, au moins, maintenons ça tel quel.

425

L'autre raison, c'est que les terrains, effectivement - j'adopte au même sens que les autres personnes qui ont témoigné devant vous - quand on demande des terrains en face du stade, de prolonger en face du stade, c'est d'aller dans le coeur du terrain. C'est le coeur, le poumon du parc, c'est là où les gens peuvent avoir une vision du mont Royal, il n'y a pas d'arbres, c'est dégagé. C'est vraiment une des caractéristiques de ce parc-là que d'avoir une grande place libre. Et plus qu'on avance, plus qu'on empiète sur le coeur, le poumon du parc. Et tous les autres terrains, c'est des terrains d'importance moindre pour les citoyens. Voilà.

430

435

Maintenant, je vais vous présenter mes demandes de recommandation plus générales, qui sont moins liées au plan d'urbanisme, mais qui sont liées à l'impact du projet ou à la nature du projet.

440

Bon, j'ai enlevé une première recommandation. Normalement, j'ai demandé de vous donner le document amendé. Je ne sais pas si vous avez ça? Parfait. Merci. Donc, je demande de déplacer -- ce que je propose, moi, c'est de déplacer six courts de tennis actuels --

445

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes à quelle page, monsieur Forget?

450

Page 3. Excusez-moi, madame la présidente, page 3 de mon mémoire. Ce que je propose, c'est de déplacer les six courts de tennis actuels, situés sur la parcelle C de l'annexe que je vous ai donnée - en fait, c'est dans ce secteur-ci - Tennis Canada veut les avancer - de les envoyer carrément dans l'emplacement des stationnements actuel, dans le secteur, ici. Puis de déplacer le stationnement et de l'envoyer ici. En soulignant qu'ici il y a un talus, donc aucun citoyen peut voir ce qui se passe de ce côté-là.

455

460

Donc, l'impact que ça a par rapport au stationnement ici, c'est une perte de stationnement qui est de 300 places, ici. D'accord? Qui est déplacé ici mais, en bout de ligne, l'impact total de ce que je vous recommande de demander, ou de ce que je vous demande de recommander, ça serait une perte nette de 300 places de stationnement. Voilà.

465

Mais l'impact que ça a, ça dégage totalement la façade du parc. Ça intègre parfaitement toutes les installations au parc. Je tiens à vous dire que je ne comprends pas pourquoi on s'obstine, d'autant plus que l'étude de stationnement présentée par Tennis Canada, comme je le dis dans mon document au paragraphe f, page 3 - je réfère à l'étude de stationnement - et on dit dans l'étude de stationnement qu'il y a beaucoup de moyens pour gérer l'accroissement, mais on dit qu'on n'a même pas besoin d'utiliser tous les moyens

- j'ai cité l'extrait - on n'a même pas besoin d'utiliser tous les moyens. Alors, utilisons-en un peu plus et les gens pourraient avoir vraiment un projet intégré.

470

L'autre point, c'est qu'il a été démontré lors de l'audience, que les terrains de tennis, les courts de tennis extérieurs, en été, sont utilisés, ne sont pas utilisés d'une manière...- attendez un peu - bien, l'utilisation est faible, ce qui fait en sorte que le projet éventuellement de construire des courts de tennis sur l'édifice pourrait être envisagé. Si ça pose problème de perdre des stationnements, bien, qu'ils les construisent donc les terrains de tennis sur l'édifice, comme ça ils vont garder le même nombre de courts de tennis, mais qu'ils le fassent donc tout de suite le projet de le faire sur l'édifice. Voilà.

475

Donc, est-ce que vous avez suivi mon raisonnement?

480

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

485

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Oui.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

490

Merci. Deuxième bloc de recommandations, page 4. Ce que je recommande, c'est de ne pas changer le contrat de cession de propriété superficielle en ce qui a trait au droit du public à avoir accès à la place publique, au stationnement et au « fonds servant », en dehors de la période des événements organisés par Tennis Canada Stade Jarry, le tout dans le but que ni Tennis Canada Stade Jarry, ni la Ville de Montréal ne puissent administrativement restreindre les droits des citoyens.

495

Ce que je veux dire par ça, c'est que j'ai lu le contrat et, de la manière qu'est bâti le contrat - et dans mon document j'y réfère spécifiquement. Quand j'écoutais l'exposé de la Ville de Montréal, on parlait du droit d'accès de la Ville de Montréal. Mais quand on lit le contrat, c'est le droit d'accès du public et de la Ville de Montréal. Ce n'est pas juste de la Ville de Montréal.

500

Il ne faut jamais oublier aussi que le contrat a été adopté par une résolution municipale. Donc, un directeur de service ne peut pas lui-même changer ça comme ça. Pour changer ça il faut aller devant le Conseil. Et ce que je soutiens c'est que le droit d'accès appartient aux citoyens, et, ni la Ville de Montréal, ni Tennis Canada, avec le contrat tel qu'il est écrit aujourd'hui, ne peut administrativement, par un comité administratif, restreindre les droits au-delà de ce qui est prévu au contrat.

505

510

Ce qui est prévu au contrat, on peut restreindre le droit d'accès seulement... Il y a deux occasions : la première occasion c'est s'il y a une entente -- Excusez-moi...

LA PRÉSIDENTE :

515

Lors d'événement tennistique.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

520

Non. Dans le bail, c'est écrit : « Lors des événements organisés par Tennis Canada. » Mon interprétation à moi, c'est qu'en 95 il était clair à mon avis pour toutes les parties que Tennis Canada ne faisait que des événements tennistiques. Mais je tiens à vous dire que dans mes discussions que j'ai eues avec les avocats représentant Tennis Canada, eux soutiennent - parce qu'on a eu un débat sur justement l'événement de Montréal sur sable - eux soutiennent que ça peut être d'autres événements que des événements tennistiques. Parce qu'ils disent : « C'est des événements organisés par Tennis Canada... »

525

Donc, la question qui se posait, c'est:

530

« Si on est co-organisateur? Si, par le contrat de location, on devient co-organisateur? Si nous-mêmes on devient organisateur de spectacle? » Tennis Canada pourrait se transformer en promoteur de spectacle. Il pourrait le faire. Moi je tiens à vous dire que le bail, tel que je le comprends là, à mon avis, on pourrait contester l'interprétation de Tennis Canada là-dessus. Éventuellement, s'ils maintiennent leur interprétation.

535

Mais à cet égard-là, je tiens à vous dire sur ce point-là que j'ai une autre recommandation que je fais - je vais vous la donner - où il serait peut-être plus prudent de recommander à la Ville de Montréal de prévoir que c'est seulement des événements tennistiques. Parce qu'il faut prévoir que dans quelques années, si ce n'est pas bientôt, ils vont soutenir que les événements organisés par Tennis Canada, surtout s'ils perdent le tournoi, c'est autre chose que des tournois de tennis.

540

Donc, j'ai une recommandation là-dessus. Je ne la lirai pas, mais je l'ai et vous la lirez subséquemment.

545

Autre point que je vous souligne, je demande aussi d'intégrer, si possible, le droit du public à avoir accès à la place publique, au stationnement et au fonds servant, dans un règlement de zonage. Qu'on le mette donc dans un règlement et qu'on règle ça au niveau réglementaire, pour que les élus soient plus conscientisés et que les citoyens puissent avoir un plus grand accès, encore davantage, à une contestation éventuelle. Une protection plus grande.

550

Tantôt, juste pour le bénéfice des gens qui nous écoutent et pour vous-mêmes, l'autre possibilité de limitation du droit d'accès, c'est pour des raisons de sécurité. Mais il est

555 bien dit dans le document que la raison de sécurité, ça n'empêche pas que pendant les heures d'ouverture du parc, de 7 h à 11 h le soir, on devrait quand même avoir le droit de passage, même s'il y avait une clôture. Vous voyez? C'est ce que dit d'ailleurs la lettre de Tennis Canada quand ils me l'ont écrite. Et puis qu'ils ne respectent pas aujourd'hui même.

560 Autre point. Pour installer une clôture éventuellement, il aurait fallu, si on lit bien le contrat, qu'il y ait un examen d'abord. Bien, j'ai cherché dans les archives de la Ville, j'ai demandé: « Est-ce qu'il y a eu un comité d'examen? » Aucune trace. Et puisque dans le contrat, de la manière qu'il est écrit - parce que c'est écrit:

565 « *Les parties conviennent toutefois qu'advenant que l'accès donné au public en dehors des heures normales d'ouverture du parc... - donc, c'est ce que je vous ai dit tantôt - ... met en danger l'intégrité ou la sécurité des personnes ou des biens ou du centre, elles examineront la possibilité d'établir des restrictions à l'accès à ces espaces, y compris les stations clôturées.* »

570 Donc, ce que le contrat prévoyait seulement - et seulement - c'est la possibilité d'examiner. Mais il n'autorisait pas une entente sans résolution de la Ville, parce que le bail est fait à partir d'une résolution de la Ville.

575 Donc, ça n'existe pas d'autres documents. D'ailleurs, j'ai vu que ça a été sujet d'une discussion, je pense, à un moment donné, dans les auditions. Si je me rappelle bien.

LA PRÉSIDENTE :

580 Monsieur Forget, ça fait presque 25 minutes et on aimerait ça pouvoir vous poser quelques questions.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

585 Ah. bien, oui.

LA PRÉSIDENTE :

590 Est-ce que vous avez couvert l'ensemble de vos...?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Non, je n'ai pas couvert l'ensemble, mais je veux juste regarder s'il y a un dernier point important. Parce que, vous savez, j'en ai une dizaine d'autres. Désolé.

595

Je voudrais insister sur le fait, à la page 7, point 11, c'est de recommander de ne jamais autoriser que le stade soit plus haut que 18 mètres. Ça, pour moi, c'est un élément fondamental parce que si le stade est plus haut que 18 mètres - si on regarde les recommandations qui existaient à l'époque, qui ont accompagné le document 21.4 que vous avez au dossier, on voit très bien qu'à l'époque, la Ville de Montréal disait que c'était une bonne chose que ça ne soit pas en haut de 18 mètres. Je ne comprends pas comment la Ville de Montréal, aujourd'hui, par magie, change cette perspective-là par rapport à l'utilisation d'un parc. Je ne comprends pas la logique au niveau du bien public. Ça, je ne comprends pas. Mais ce qui est écrit là devrait être respecté.

600

605

Autre point fondamental que je veux souligner, c'est qu'on a dit, la Ville de Montréal a annoncé que les citoyens n'auraient pas le droit au référendum, parce que ça serait un règlement de concordance, le prochain règlement de zonage serait un règlement de concordance en regard au plan d'urbanisme. Bon, le plan d'urbanisme ne prévoit pas la hauteur des bâtiments. Et puis, comme je vous ai montré, l'annexe 1 de mon document qui réfère à un règlement de la Ville, réfère à une hauteur. Bien, c'est bien de valeur, on ne peut pas utiliser - ça c'est mon opinion d'avocat - s'il y a lieu, les citoyens prendront les moyens légaux pour faire valoir si la Ville ne peut pas entendre raison, mais vous pourrez dire en tout cas, si vous souhaitez le dire, qu'il y a des opinions juridiques contraires à ce qui a été présenté à la Ville à l'effet qu'on ne peut pas utiliser la concordance à un plan d'urbanisme qui ne traite pas d'une question pour enlever le droit aux citoyens de contester par référendum un aspect d'un règlement de zonage qui affecte un règlement antérieur. Et c'est clair que c'est 10 mètres de haut.

610

615

620

S'ils veulent présenter un règlement de zonage qui monte le stade ou qui même déplace les courts, ce n'est pas prévu dans le plan d'urbanisme, l'emplacement des courts - à moins que ce soit prévu - mais si ça ne l'est pas, ce qui n'est pas prévu au plan d'urbanisme pourrait être contesté à mon avis par référendum. Et si la Ville de Montréal veut utiliser une astuce en disant que c'est une concordance, je crains, je crains que la Ville de Montréal va se confronter à des moyens légaux. J'espère qu'ils vont changer d'idée. Voilà. Je vous laisse à vos questions.

625

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre mémoire, qui est très élaboré, très étoffé. J'aimerais essayer de cibler les interventions, parce que vous faites des blocs de recommandations qui ont un peu trait à l'histoire, finalement, de Tennis Canada dans le parc Jarry. J'aimerais ça me concentrer sur ce qui touche au projet lui-même.

630

635 Alors, par rapport au projet lui-même, vous avez fait un addenda. Au début, vous aviez une recommandation qui était d'abandonner l'idée d'autoriser la construction de tout court de tennis supplémentaire, mais vous la retirez. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi.

640 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

C'est que, historiquement, le projet présenté par Tennis Canada visait de créer des courts de tennis supplémentaires. C'est ce que je visais essentiellement là-dessus. C'est la raison principale pourquoi je l'ai enlevée, parce qu'en relisant mon dossier, j'ai dit: « Aye! je suis resté à un chapitre antérieur ».

645 Cependant, la pertinence des courts de tennis, la seule pertinence que je vois des courts de tennis extérieurs c'est, pendant la durée des tournois de tennis, ils l'utilisent. Bon. Mais comme je vous ai expliqué, on pourrait les déplacer pour pas que ça nuise aux citoyens et, même à ça, on pourrait construire ceux prévus sur l'édifice et réduire la pression dans le secteur où ils veulent mettre des autos. Comme ça il y aurait plus de places de stationnement, puis les citoyens seraient très heureux d'avoir une belle place, puis le projet serait intégré parfaitement au parc. Voilà. Mais c'est pour ça spécifiquement.

655 Évidemment, je pouvais la maintenir en disant que dans un avenir futur - parce que si on parle en termes de maturité du projet, pour moi, le projet est en maturité après la phase 2. Dans mon mémoire c'est écrit, après la phase 2, il faut tout arrêter, parce que là, les citoyens - nous aussi, on investit notre parc actuellement. Le quartier a changé : on a un poste de police, le secteur est sécurisé; avant, le monde avait peur d'y aller; maintenant, le monde n'a plus peur d'y aller, donc... C'est plein de monde là-dedans! Et quand le

660 tournoi arrive, je peux vous dire que c'est pas mal moins l'un d'aller au parc Jarry, comme utilisateur.

Moi, je suis un utilisateur de la piscine avec mes enfants, je perds le stationnement à côté pour amener mes enfants, c'est pas mal moins drôle. C'est ça.

665

LA PRÉSIDENTE :

Par rapport à l'agrandissement des tennis intérieurs, je ne me souviens pas, dans votre mémoire, si vous avez un bloc de recommandations spécifiques? Parce que là, les courts de tennis supplémentaires, c'est peut-être plus les courts extérieurs?

670

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

675 Non, je n'ai pas visé du tout les courts de tennis intérieurs. Moi je n'ai pas abordé. Je sais que l'hiver il semble y avoir une problématique. Je tiens à dire que j'ai déposé, par contre - je me permets, parce que je vous ai annoncé que j'allais présenter un nouveau document; j'ai un autre document qui s'appelle... une nouvelle demande de recommandation, c'est de favoriser et de soutenir la location de terrains de tennis intérieurs

680 ailleurs à Montréal plutôt que de construire de nouveaux tennis intérieurs sur le site de Tennis Canada Stade Jarry.

685 Pourquoi? Il y a eu des témoignages ici d'organismes tennistiques qui sont favorables. Et qu'est-ce qu'ils nous ont dit? Semble-t-il qu'on en a fermé sur l'île de Montréal des courts de tennis intérieurs. Au-delà du fait que ça montre qu'il y a une perte de popularité du tennis à Montréal, ça montre une chose qui est importante, c'est qu'il y a des terrains possiblement à louer ailleurs à Montréal.

690 Alors pourquoi, plutôt que de construire des nouveaux terrains, on ne loue pas ailleurs des terrains existants, pour voir si on va les remplir, avant d'investir des millions à construire? Ça, effectivement, vous avez posé une excellente question, je l'avais oubliée. Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

695 Madame Beudet aimerait ajouter quelque chose.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

700 Oui. Je voudrais intervenir justement sur ce point-là, parce que quand vous proposez les courts dans le stationnement en arrière, ça veut dire qu'il n'y a pas d'expansion possible pour l'immeuble B qui devait ajouter des courts intérieurs?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

705 Je ne pense pas que l'un empêche l'autre.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

710 Parce que, moi, sur cette carte-là...

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Oui?

715 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

... je n'arrive pas à voir comment on peut ajouter des tennis à l'arrière du nouveau bâtiment.

720 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Bien, c'est qu'il y a un secteur, évidemment, qui serait -- là, il y a une rue qui existe entre F, la parcelle F, Il y a une rue entre les deux. Évidemment, vous pouvez les mettre du côté latéral, d'accord? Et, effectivement, je peux vous dire que ça se peut que ce soit
725 problématique. Mais, comme je vous dis, il suffit d'installer deux courts de tennis sur l'immeuble et le tour est joué. De mon point de vue.

Évidemment, quand j'ai posé la question --

730 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

J'essayais juste de comprendre.

735 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Mais quand j'ai posé la question - parce que mon objectif initial -- moi, le premier projet que j'avais, je tiens à vous dire, je pensais mettre les tennis là où c'est écrit F sur le plan. Ils rentrent tous là-dedans, O.K.?

740 Mais ce qu'on m'a évoqué : il y aurait peut-être des problèmes de lumière. Je tiens à vous dire qu'il y a d'autres courts de tennis qui existent à Montréal, à côté de résidences, puis qui utilisent des lumières. Ils trouvent le moyen de prendre des lumières qui ne sont pas trop éblouissantes. Et, en même temps, je tiens aussi à dire qu'ils pensent mettre sur l'immeuble, à une certaine hauteur, des courts de tennis qui auraient des lumières, aussi,
745 puis ça ne leur pose pas de problème de le faire.

Mais ils ont dit que -- maintenant, aujourd'hui, il y a des condominiums en face, donc ça pourrait poser problème. Bon, moi, je ne suis pas si sûr que ça peut causer problème. Un des facteurs atténuants, ça serait de déplacer les courts de tennis vers la
750 *track* - parce qu'il n'y en a pas de l'autre bord, c'est des usines. De l'autre côté, c'est des usines qui sont existantes et utilisées. Des manufactures - excusez-moi - ce n'est pas tant des usines, mais c'est des installations non résidentielles. Donc, si on installe les courts de tennis de ce côté-là, on atténue. Évidemment, on pourrait le faire en longueur, ça serait une façon aussi d'atténuer l'impact sur les condominiums. Ça serait une autre façon de
755 l'aborder mais, comme je vous dis, on pourrait déjà en installer deux sur l'immeuble. Je sais qu'ils ont pu faire des économies sur la piscine, puis que les citoyens ne veulent pas avoir de roche. Ils ont 1.5 M\$ à dépenser, donc ils pourraient peut-être le faire là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

760

Moi, ce que je voulais vérifier aussi, c'est jusqu'à quel point ce stationnement-là est utilisé par les gens qui utilisent le parc Jarry? Parce que là, si vous perdez des places pour les internationaux, il faut organiser des navettes ailleurs, mais là, si on perd en permanence des places de stationnement pour les utilisateurs du parc...

765

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

770

J'aime beaucoup votre question. Ce qu'on utilise surtout, les citoyens, ce qu'on voit ici - excusez-moi, c'est difficile à expliquer - vous voyez un F? Ce qui est là, c'est une parcelle de gazon. À côté, c'est une rue. C'est carrément une rue. Donc, les citoyens, d'abord et avant tout, on stationne sur le stationnement ici - l'hiver à tout le moins. Bien, de toute façon, on nous empêche de stationner parce qu'on ne déneige pas. Je pensais que l'entretien du site prévu au bail nécessitait de déneiger, mais je pense qu'ils ne le font pas.

775

Et, effectivement, si on fait disparaître -- en fait, ce que je propose, ce n'est pas de faire disparaître tout le stationnement, c'est de le déplacer. Et ça, en terme de stationnement, si on parle de l'usage des citoyens, je pense que vous pouvez le couper de moitié, parce que ceux qui ont vraiment besoin des stationnements ici, c'est les gens qui sont avec des familles et c'est les gens aussi qui ont des limitations de déplacement. Ces gens-là, pour aller à la piscine, s'ils ne sont pas très fortunés... Tu ne peux pas te promener n'importe où. Là, c'est vraiment à deux minutes à pied. Tandis que traverser tout le parc, c'est un problème.

780

785

Donc, on pourrait perdre un peu de stationnement. Si le but c'est d'avoir encore du stationnement, oui, mais je peux vous dire qu'on peut faire un projet, je suis convaincu qu'on peut faire un projet avec ce terrain.

790

Je tiens à vous dire que selon le plan d'urbanisme F, ça inclut le stationnement - je ne veux pas induire le monde en erreur, F, ça inclut le stationnement - donc, c'est tout ça. Parce que F, selon le plan de zonage, c'est un stationnement. Même la partie verte.

795

Mais, ce qui est important, c'est que tout ça pourrait être réaménagé pour installer des courts de tennis, prévoir des courts de tennis supérieurs, prévoir des places de stationnement qui respectent les besoins des citoyens et qui, en même temps, dégageraient d'une manière définitive la façade du stade.

800

Je tiens à vous dire, dans le projet qu'on vous présente toujours, la Ville de Montréal et Tennis Canada, on vous le présente comme s'il existait déjà un gros terrain de soccer, ici. Bien, il n'existe pas le terrain de soccer. Il y a un projet qui est annoncé, qui n'a pas été sujet de consultation publique des citoyens, qui n'a pas été validé par le plan d'aménagement du parc, parce qu'il n'existe pas le plan d'aménagement du parc, et il n'y en a pas. Ce qui existe, c'est qu'il y a un terrain de soccer sauvage qui est là, où les gens,

spontanément, jouent au soccer, ce qui est la vraie vie. Tandis que le projet qu'ils veulent amener, c'est une clôture.

805

Juste vous faire un petit passage, c'est important, je voulais vous le dire, parce que quand on regarde leur avancée, avec le terrain de soccer, où ils l'ont placé le futur soccer, ça pouvait s'intégrer - des belles clôtures, toutes intégrées - mais ces clôtures-là n'existent pas en réalité, puis on ne sait pas si la population va dire: « On n'en veut pas de terrain de soccer. » Puis, en plus, c'est un terrain de soccer qui serait un terrain de soccer, en fait, en surface artificielle. C'est ça qui est envisagé éventuellement. Mais est-ce que le monde en veut ou les gens de quartier comme tel n'en veulent pas. Mais, en tout cas, ça, on verra.

810

815

LA PRÉSIDENTE :

Lors d'une visite de terrain, on avait remarqué qu'il y avait des - je ne sais pas comment ça s'appelle - des buts?

820

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Des buts.

825

LA PRÉSIDENTE :

De soccer.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

830

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

...à cet endroit-là. Donc, ça serait sur cette terre-là qu'il y aurait un projet?

835

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Il y a un projet.

840

LA PRÉSIDENTE :

Mais il y a déjà plusieurs zones de soccer.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

845

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

850

Il y en a une qui a été aménagée à plusieurs centaines de milliers de dollars, récemment.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

855

Tout à fait exact. Les citoyens ont vu ériger ces clôtures-là, puis tout. Puis, ce n'est pas facile rentrer là, je tiens à vous le dire.

LA PRÉSIDENTE :

860

Ce serait un nouveau terrain?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

865

Ce serait un nouveau terrain. Ça a même été présenté sur le site Internet de la Ville, sans même que ça ait été adopté - à un moment donné, on l'a fait savoir aux gens des parcs - et c'était un projet de terrain de soccer à surface synthétique pour permettre des jeux plus longtemps, pour jouer plus longtemps, la saison. Mais la population n'a pas été consultée, il y a eu rien.

870

Donc, on vous le montre sur le plan. Quand vous voyez certains autres plans que vous avez vus, on vous montre comme s'il y avait -- mais, tout ce qui existe - en fait, vous avez raison - c'est des buts, que le monde lève, puis baisse; mais je peux vous dire que les équipes, des fois, jouent dans l'autre sens. Le monde joue dans l'autre sens. Il n'y a pas de clôture. Il y a des communautés culturelles qui préfèrent ne pas vivre dans les ligues organisées, puis elles s'organisent. Puis, moi, je suis Canadien français, puis je trouve ça bien beau, en passant, que le monde, spontanément, s'organise. Des fois même, avec un seul terrain, ils en font trois, puis ils jouent en parallèle.

875

LA PRÉSIDENTE :

880

Madame Beudet va continuer.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

885 À la page 7, vous parlez du comité conjoint. Dans les articles relatifs aux demandes
et recommandations 6, 7, 8, 9, vous dites: « *Le comité conjoint actuellement proposé par
la Ville...* ». Le comité conjoint existe déjà, je crois, dans la convention du parc Jarry. Moi,
ce que j'en ai compris, c'est qu'ils veulent possiblement ajouter des membres et regarder
quels sont les critères de fonctionnement, etc., mais le comité conjoint existe légalement.

890

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Existe, effectivement. Moi je tiens à vous dire là-dessus que je n'ai pas étudié -- moi
j'ai pris ce que j'ai compris aux audiences. Je n'ai pas étudié ça. Donc, je ne veux pas vous
895 donner une valeur juridique à ce que j'ai mis là, dans cet espace-là.

Je tiens à vous dire, moi, ce que j'ai obtenu, c'est que j'ai crainte que le projet
conjoint de la Ville aurait comme impact de, administrativement, limiter les droits d'accès des
citoyens prévus au contrat, puis que je souhaite éventuellement se retrouver dans un
900 règlement.

Je ne pense pas que, administrativement, on peut restreindre le pouvoir des gens
au niveau de la liberté d'accès. Il y a une grosse différence entre les activités comme les
événements de vélo qu'on a au parc, puis je tiens à vous dire que quand ça arrive au parc,
905 les gens peuvent se promener, il y a des petites clôtures, mais les gens peuvent circuler et
ça s'intègre au parc.

Il y a une différence entre mettre une clôture pour mettre des tentes VIP. Vous
comprenez ce que je veux dire? Donc, c'est tout un autre aspect. Et ce que je veux surtout
910 souligner, c'est que s'il y a un comité qui fonctionne - parce que peut-être qu'il était prévu,
mais est-ce qu'il a bien fonctionné dans le passé? J'en ai pas entendu parler, quant à moi,
qu'il ait fonctionné. Ça fait que, s'il fonctionne, il devrait avoir comme première priorité de
minimiser les impacts pour la population et non pas de faciliter les événements. C'est le
cadre de ce que je recommande. Mais, au niveau juridique, je n'ai pas étudié toutes les
915 modalités qui seraient prévues au bail.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Je pense qu'il s'appelle comité de gestion, je ne me souviens plus du terme, mais il y
920 a déjà un comité qui existe. D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

925 J'aimerais vous ramener à votre recommandation numéro 14. Là, je suis retournée à la 4 et à la 15 qui parlaient du droit superficiaire. J'aimerais juste vérifier que j'ai bien compris ce que vous avez mis dans votre mémoire.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

930 Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

935 Par rapport à la 4, vous tenez vraiment à ce que le droit d'accès, donc la servitude d'accès, avec le droit public d'accès aux lieux soit maintenu dans le contrat.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

940 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

C'est l'essentiel de votre recommandation numéro 4.

945 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

950 La 15, c'est que vous souhaitez que le droit superficiaire, c'est-à-dire que la délimitation des terrains cédés...

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

955 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

960 ... ne soit pas modifiée.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

965 Ce que je demande, je tiens à vous dire, ce que je demande, c'est qu'elle ne soit pas modifiée si on ne peut pas la modifier. Ce que je veux dire, il y a un contrat qui existe entre Tennis Canada et la Ville de Montréal. Ce que je souhaiterais, si elle pouvait être modifiée, c'est qu'elle soit restreinte aux seuls bâtiments. Ça, je ne l'ai pas écrit.

970 Mais moi, le problème que je vois, comme avocat, c'est que Tennis Canada a un contrat, et c'est signé. Faire changer ça, ce n'est pas évident. Maintenant, est-ce qu'ils peuvent? Si la Ville de Montréal a le pouvoir de changer - si vous souhaitez en faire la recommandation, j'applaudis à tout rompre, de dire: « Faites votre possible, Ville de Montréal, pour restreindre ça à quelque chose de plus raisonnable que ce que les gens ont actuellement. » J'en serais fort heureux.

975

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre numéro 15, c'est donc de ne pas augmenter le droit superficiaire?

980

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Surtout ne pas augmenter le droit superficiaire, ne pas le modifier en avançant dans le coeur du parc, c'est principalement ça. Mais, à tout le moins, c'est de ne pas changer, si on n'est pas capable de le restreindre davantage. Parce qu'on pourrait très bien restreindre et aménager l'espace pour Tennis Canada et les citoyens, selon de nouvelles modalités.

985

Comme j'ai dit tantôt, à l'origine, quand ils ont fait le droit de cession superficiaire, ils auraient dû prévoir quelque chose de plus simple un petit peu, le restreindre. Parce que le gros de l'année, il n'y a personne qui est sur bien des espaces de ce droit superficiaire là.

990

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, votre numéro 14, je pense que votre recommandation numéro 14, qui a trait au changement d'affectation au plan d'urbanisme...

995

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Oui.

1000

LA PRÉSIDENTE :

... elle reprend une des recommandations qui a été présentée par la Coalition des citoyens pour la protection du parc Jarry, je pense, le nom de la Coalition?

1005

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Oui, avec une petite nuance, si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

1010

J'aimerais que vous me la réexpliquiez, celle-là, pour être sûre que j'ai bien compris.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1015

Oui, oui. La Coalition, eux, ils n'ont pas touché le stationnement. Moi, quand je dis parcelle F, ça inclut le stationnement au complet. Parce que mon raisonnement, c'est : il y a d'autres stationnements dans le parc; donc ce n'est pas une raison, parce qu'il y a un stationnement, qu'on devrait l'inclure comme étant --

1020

LA PRÉSIDENTE :

Mais là où ça recoupe,...

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1025

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1030

... si j'ai bien compris, les deux,...

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1035

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... c'est que vous souhaitez que seuls les bâtiments construits...

1040

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1045

... aient l'affectation au plan d'urbanisme *équipements collectifs et institutionnels*, mais de catégorie E.2. C'est ce que j'ai compris.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1050

Ça, je n'ai pas été dans le détail de E.2.

LA PRÉSIDENTE :

1055

Pourtant, c'est là dans votre 14.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1060

Peut-être que je l'ai mis. Est-ce que j'ai mis E.2? Savez-vous, je ne suis pas allé dans le détail à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

1065

C'était dans l'autre. Je pensais que c'était pareil.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1070

Non. Ça, je n'ai pas été dans ce détail-là, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Bien, moi, ça fait le tour. Je vous remercie infiniment pour votre effort.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1075

Je tiens juste à souligner que je ne suis pas nécessairement contre la recommandation de la Coalition. Je n'ai pas vérifié le E.2. Donc, je ne peux pas me dire contre ou pour.

1080

LA PRÉSIDENTE :

C'est moi qui pensais qu'il y avait un parallélisme. Vous avez donc indiqué que vous auriez un nouveau dépôt?

1085 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Oui, absolument, madame la présidente.

1090 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais en profiter pour indiquer à la salle que les mémoires qui ont été déposés hier sont déjà accessibles sur le site Internet de l'Office.

1095 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Je tiens à vous remercier beaucoup de votre attention, le temps que je ramasse mes choses.

1100 **LA PRÉSIDENTE :**

On est là pour ça.

1105 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Oui. Mais vous le faites bien. Merci.

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant, monsieur Robert Perreault à venir présenter son intervention.

1115 **M. ROBERT PERREAULT :**

Bonsoir.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

1125 **M. ROBERT PERREAULT :**

Alors, je vous remercie de nous accorder la parole. Je représente le Conseil régional de l'environnement de Montréal. Peut-être juste un mot sur le Conseil régional de l'environnement de Montréal. Ça regroupe une centaine d'organismes qui s'intéressent bien sûr aux questions d'environnement, son nom le dit, également aux questions d'aménagement, aux questions urbaines à la fois des gens comme dans le domaine de la santé publique, les syndicats et ses divers groupes.

1130 Le Conseil régional de l'environnement de Montréal s'intéresse bien sûr aux parcs et espaces verts sur le territoire de l'île de Montréal. Nous fonctionnons un peu, comme méthode de travail, par tables de concertation et nous avons une table qui regroupe une quinzaine d'organismes montréalais, particulièrement sur la question des espaces verts. D'ailleurs, je pense que dans le mémoire que vous avez reçu, vous en retrouvez en annexe la liste de ces organismes qui sont des gens qui s'intéressent à l'ensemble de la question.

1135 Nous avons rendu public, et nous avons remis à l'administration municipale au mois de décembre dernier, un document. Je crois que vous l'avez peut-être reçu, sinon je vous le laisserai.

1140 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. ROBERT PERREAULT :

1145 C'est des recommandations pour la future politique sur les espaces verts de la Ville de Montréal qui touche, de façon générale, à la politique en matière d'espaces verts sur l'île dans son ensemble.

1150 Et ce soir, dans le fond, il nous a semblé utile de venir vous présenter certains aspects de ce mémoire, parce que ça concerne certains choix dans le cas du parc Jarry, même si nous n'avons pas fait - parce que, bon, certains des membres de cette table sont ici aussi comme groupe de citoyens - on n'a pas fait une analyse détaillée comme la personne qui m'a précédé sur l'aménagement concret, les hauteurs, le règlement, mais on veut quand même enregistrer une réflexion d'ordre général, puis certains commentaires sur le parc Jarry. Une réflexion d'ordre général qui, à notre avis, devrait accompagner vos recommandations.

1160 Le premier intervenant nous a parlé de l'île Notre-Dame, ce qui apparaît, à première vue, comme éloigné du parc Jarry. Mais, en même temps, ça décrivait assez bien comment, à partir d'un projet, dans un espace vert qui est un parc, comment tout d'un coup, année après année - tant qu'à, comme on dit - tant qu'à régler telle chose, tant qu'à faire telle chose, on se retrouve entraîné progressivement dans une situation qui n'était pas du tout celle annoncée au départ, qui devait être limitée, circonscrite dans le temps, circonscrite dans les usages, et on se retrouve entraîné à un moment donné avec une situation où, de plus en plus, les citoyens assistent, un peu impuissants, à un envahissement sur les parcs, les espaces verts, par un projet qui au départ avait été limité, plus ou moins accepté. Puis, à un moment donné, ça devient comme une espèce de fatalité, c'est la logique du développement du projet qui crée les contraintes.

1170 Alors, dans le cas de l'île Notre-Dame, c'est très similaire à l'aventure de Tennis Canada au parc Jarry, d'un projet au départ, d'une course, qui est devenu, à partir d'un

contrat interprété - à notre avis, qu'on aurait pu contester devant les tribunaux, on n'a pas les moyens - mais qui, interprété libéralement par l'administration, est devenu deux courses, avec toutes sortes d'inconvénients.

1175

Alors, les recommandations que nous avons faites dans le cadre de la politique concernent bien sûr le statut général des espaces verts. Il faut savoir que Montréal manque d'espaces verts. La norme généralement admise, c'est 8 % du territoire. Nous sommes loin de ça. Nous n'avons donc pas trop d'espaces verts. Nous manquons d'espaces verts.

1180

Un espace vert, contrairement parfois à certaines impressions qu'ont des gens, ce n'est pas un endroit à développer. Dans le fond, lorsqu'il est vert et que son statut c'est d'être vert, c'est qu'il doit rester vert. C'est sa vocation d'être vert. Je suis toujours un peu étonné quand on parle des plans de développement des parcs. Normalement, un parc, c'est là pour les générations futures et justement nous permettre de préserver cette dimension.

1185

Donc, ce n'est pas des lieux à construire, des parcs. Et il nous semble qu'on devrait évacuer toute possibilité de présenter des projets par des promoteurs, d'autant plus lorsqu'il s'agit de promoteurs privés, mais même, à notre avis, lorsqu'il s'agit de promoteurs publics, de construction dans les parcs. Parce que de bons projets en bons projets, au bout de 25, 50, 100 ans, les générations qui nous suivent vont se rendre compte que nos espaces verts vont s'être rétrécis comme une peau de chagrin.

1190

Et ça pose donc la question, et notre principale recommandation, une de nos recommandations que nous faisons à la Ville dans ce document, c'était de préserver l'intégrité des parcs, en éliminant toute possibilité de réalisation de projet de développement dans ces espaces verts là.

1195

Alors, évidemment, a fortiori des projets de route! Mais tous les bons projets de construire toutes sortes d'équipements qui à notre avis peuvent être construits ailleurs, particulièrement des choses comme des gymnases, des arénas, des piscines, des courts de tennis intérieurs, ce sont des choses qu'on peut construire n'importe où sur le territoire de Montréal.

1200

Évidemment, ça oblige des déboursés supplémentaires, ça suppose de prendre des terrains, soit industriels, soit des terrains propres au développement et de payer le prix - parce que, évidemment, on pense parfois que les parcs, c'est gratuit - mais ça permettrait de préserver les espaces verts, ce pourquoi ils doivent être là. Et donc, de limiter les activités à des activités qu'on pourrait appeler légères, c'est-à-dire des aires de jeu, des terrains en plein air, des choses légères qui permettent aux gens de se détendre, de s'amuser. À la limite, peut-être certaines piscines publiques.

1205

1210

1215 Alors, cette opinion qui est la nôtre et qui est celle de tous les organismes, quand on regarde la situation des parcs de Montréal, a fortiori est la nôtre lorsqu'il s'agit de projets à caractère privé.

1220 Bon, parfois on les accommode à des saucés semi-publiques, où on dit que parce qu'ils attirent beaucoup de public, ils deviendraient publics? Le Grand Prix attire cent quelque mille personnes. Pour autant, c'est une corporation privée. Ça n'a rien à voir avec un événement public. Et on a un peu la même situation dans le cas présent. Donc, c'était notre première recommandation.

1225 Nous disions également que dans le contexte plus précis du parc, et sans avoir regardé le projet dans le détail, on a laissé ça à d'autres, à la limite, il faudrait s'assurer qu'il n'y ait pas d'empiétement supplémentaire.

1230 Dans le fond, dans le cas du parc, il y a eu des décisions de prises historiquement - c'était dans une certaine logique à une époque - on ajoutait, encore à cette époque-là, on achetait des terrains pour créer d'autres parcs à Montréal. Ce n'est plus le cas.

1235 Et donc, on pense que dans ce contexte-là, on ne doit pas accorder de possibilité d'empiétement supplémentaire sur les espaces verts existants. Donc, qu'on imagine un concept, qu'on rebâtisse à l'intérieur des limites actuelles, ou encore qu'on choisisse, comme disait un des intervenants tantôt, de développer certains équipements à l'extérieur. Ce n'est pas l'idéal.

1240 Je fais un parallèle avec le parc du Mont Royal. C'est-à-dire, il y a plein d'institutions autour du parc Mont Royal - et peut-être que votre commission sera amenée, un jour, l'Office, à faire d'autres consultations là-dessus - il y a plein d'institutions : que ce soit l'Université McGill, l'hôpital, qui ont toujours de bonnes raisons de construire! ce sont de bonnes raisons! Moi je ne doute pas de l'intérêt de Tennis Canada pour ses projets, le problème c'est que, de bonnes raisons en bonnes raisons, il n'y en aura plus d'espaces verts.

1245 Alors, il faut les considérer comme précieux, il faut les défendre, il faut éviter de laisser ces choses-là se développer.

1250 Et puis, on pense aussi - et c'est une recommandation subsidiaire - lorsqu'il y a des événements dans les parcs. Il peut y en avoir à l'occasion, il faudrait au moins obtenir des compensations satisfaisantes, même lorsque ces événements se passent à l'intérieur des limites prévues.

1255 Dans le fond, on se rend compte - et je termine là-dessus - qu'actuellement, à la Ville de Montréal, la politique est floue en matière de protection des espaces verts. Il n'y a pas de programme d'acquisition de nouveaux espaces verts, d'une part parce qu'il n'y en a presque plus à acquérir - il reste quelques derniers boisés; on accepte facilement l'idée que

1260 dans certains grands parcs publics de Montréal, des grands projets qui rejoignent beaucoup
de monde, attirent beaucoup de monde, soient considérés d'intérêt public et on accepte
donc qu'on construise, qu'on empiète, qu'on fasse des terrains de stationnement, etc., et
on ne se rend pas compte que, petit à petit, on est en train de, en quelque sorte, gaspiller
un de nos patrimoines qui est irremplaçable.

1265 On peut toujours construire ailleurs un court de tennis. On peut toujours construire
ailleurs un gymnase, une aréna, a fortiori une piste de course, mais des parcs, on ne peut
pas les construire n'importe où. Et ceux qu'on a, il faut les préserver.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Merci, monsieur Perreault.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1275 J'aimerais avoir plus d'information sur une de vos recommandations qui est le numéro
3.4.3, quand vous dites:

« *Rendre obligatoire le transfert d'une
superficie de 10 % des projets de redéveloppement urbain sur des terrains tant privés que
publics ou parapublics pour des espaces verts.* »

1280 **M. ROBERT PERREAULT :**

Oui. Là, vous faites référence de façon générale à nos recommandations sur la
future politique de la Ville...

1285 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Oui.

1290 **M. ROBERT PERREAULT :**

... et pas nécessairement à notre mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1295 Ce n'est pas la réserve pour fins de parc qui est prévue --

M. ROBERT PERREAULT :

1300 De fait, on dit qu'il s'agit de rendre obligatoire. C'est que parfois il y a des
négociations sur cette réserve qui, normalement est obligatoire et, dans le fond, on dit qu'il

faudrait s'assurer qu'elle est maintenue systématiquement. C'est un peu le sens de cette recommandation. Elle n'est pas comme telle appliquée à ce site en particulier. Je pense que ça ne s'applique pas comme tel.

1305

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que l'idée en arrière de cette recommandation-là inclurait, par exemple, lorsqu'il n'est pas possible de contribuer en pieds carrés de terrain pour un projet de construction, que l'équivalent fiscal soit versé à un fonds de parc?

1310

M. ROBERT PERREAULT :

Oui, effectivement, parce que dans certains cas -- parce que c'est une résolution qui a surtout trait à des projets de développement domiciliaire, où il y a des obligations de prévoir un espace de 10 % à des fins de parc. Parfois, dépendamment des terrains, des sites, ce n'est pas toujours très pertinent ou très valable, mais qu'à tout le moins il y ait une compensation pour ailleurs - ou des échanges possibles. C'est l'idée générale. Mais, encore une fois, à ma connaissance, ça ne s'applique pas vraiment au parc Jarry.

1315

1320

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

En fait, c'est parce que je regardais qu'il y avait une densification autour du parc, alors je me disais que peut-être il y aurait lieu de prévoir certaines choses, justement pour préserver le peu d'espace vert qui reste. C'était un peu dans ce sens-là que je le voyais plus relié au projet qui est devant nous.

1325

M. ROBERT PERREAULT :

De fait... d'abord, le parc lui-même est à préserver. C'est le sens de notre intervention. On prend pour acquis qu'on ne peut pas faire fi du passé; on dit que pour l'avenir, il faut limiter le développement. Maintenant, pour ce qui est des zones limitrophes, en termes de développement domiciliaire, c'est clair qu'on veut s'assurer que l'ensemble des projets de redéveloppement urbain préserveront 10 % du territoire à des fins d'espace vert, mais qui viendrait en supplément.

1330

1335

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1340 Quelle a été, finalement, la suite des choses, suite au dépôt de ce document-là au conseil municipal?

M. ROBERT PERREAULT :

1345 Disons qu'il y a un peu de confusion actuellement sur la position de la Ville de Montréal. Monsieur Liebman a annoncé une démarche sur une politique des espaces verts à Montréal. Dans notre esprit, donc, ça touchait l'ensemble des dimensions vertes, y compris politique de l'arbre, etc., et récemment on s'est rendu compte que la Ville travaillait davantage pour l'instant sur une politique des espaces naturels. Donc, certains sites à caractère écologique particulier qu'il resterait à préserver - il y a quelques boisés encore
1350 dans l'ouest de la ville et dans l'est de la ville - et on a demandé tout récemment à l'Administration municipale la possibilité de les rencontrer pour discuter du document d'orientation. Donc, nous n'avons pas encore eu l'occasion de discuter avec l'Administration municipale de ce genre de préoccupation qu'est la nôtre, à savoir d'éviter la construction de bâtiments, même municipaux, même publics, sur les sites des parcs.

1355 Je vais donner d'autres exemples qu'on a : historiquement, la loi permet par exemple à des garderies de s'installer dans des parcs, sans même qu'il y ait modification de zonage. Je comprends l'intention qui était derrière ça, c'était de faciliter l'implantation de garderie, compte tenu qu'à l'époque le gouvernement n'avait pas des politiques d'assistance financière
1360 suffisante, c'était de faciliter l'implantation, en ayant facilement accès à des terrains peu dispendieux.

 Mais d'un point de vue d'une protection des espaces verts, c'est une erreur. Je veux dire, je suis loin d'être contre les garderies, au contraire. Au contraire. Mais, je veux dire,
1365 on n'arrivera nulle part comme ça du point de vue de nos espaces verts.

 Il y a parfois une contradiction d'enjeux et ce que le Conseil régional de l'environnement vient vous dire c'est qu'il y a plein de bonnes raisons, toujours, d'empiéter sur les espaces verts. Mais, encore une fois, ce n'est pas des terrains à construire, c'est
1370 des parcs à protéger.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1375 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

 Peut-être juste quelques petites questions un petit peu plus pointues. Sans vouloir me faire l'avocat du diable, juste avant vous, l'intervenant disait que...
1380

M. ROBERT PERREAULT :

C'est pas nécessairement un avocat du diable. C'est un avocat, mais pas du diable.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

... que depuis que le poste de quartier avait été installé dans le Pavillon Jean-Paul II, il y avait un sentiment de sécurité beaucoup plus important pour les usagers du parc. Des fois il y a quand même des compromis à faire dans la protection des espaces verts et d'en permettre une accessibilité sécuritaire pour les usagers.

1390

M. ROBERT PERREAULT :

Oui.

1395

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais vous entendre réagir à ça.

1400 **M. ROBERT PERREAULT :**

Oui, mais on peut imaginer, écoutez, on peut imaginer facilement qu'il aurait été construit de l'autre côté de la rue, puis le sentiment de sécurité serait le même.

1405 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans votre recommandation 3.1.2, en ce qui concerne la préservation de l'intégrité des parcs, vous identifiez comme un des moyens utilisés, une double domanialité. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par ça?

1410

M. ROBERT PERREAULT :

Oui. Mon Dieu, c'est assez technique, effectivement. La double doma --

1415 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est comme s'il y avait deux propriétaires?

1420 **M. ROBERT PERREAULT :**

Oui. Oui, oui, oui. Attendez un peu, j'essaie de me resituer là-dessus. Encore une fois, je ne crois pas que ça s'applique comme tel au parc Jarry. Mais, par exemple, derrière ça ça a été un peu l'expérience des gens de l'île des Soeurs, au niveau de la protection du

1425 boisé de l'île des Soeurs, avec une approche qui impliquait à la fois des terrains qui restaient en partie propriété du gouvernement...

LA PRÉSIDENTE :

1430 Une servitude du gouvernement du Québec.

M. ROBERT PERREAUULT :

1435 ... en partie, avec également une espèce de gestion en partie resp-- - en tout cas, je ne connais pas les termes juridiques - mais, en partie responsable de la part d'une corporation. C'est comme une espèce de double statut. Et ça permettrait justement, au-delà d'une protection qui est une protection publique, administrative, ça permettrait d'ajouter à ça la protection d'un groupe de citoyens impliqués et qui avaient comme des droits à long terme sur la gestion du site.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

Et dans votre recommandation 3.1.3, vous parlez d'obtenir des compensations suffisantes. Est-ce que vous pouvez élaborer un peu sur votre conception de compensations?

1445

M. ROBERT PERREAUULT :

1450 Je vais donner l'exemple du Grand Prix. Dans le fond, les citoyens de Montréal, par leur conseil municipal interposé - même, je pense que ce n'est même pas le conseil municipal, c'est juste le Comité exécutif, ce qui, à mon avis, est un peu un abus de pouvoir - ont finalement été dépossédés - et l'illustration et les photos de tantôt l'ont bien démontré - d'un parc qui leur appartient, qui est un des plus beaux parcs, situé au milieu du fleuve, ils en sont dépossédés de bien des manières, parce que la tenue d'un événement et d'un deuxième événement - parce qu'il y avait comme une espèce de, comment dire, de *modus vivendi* avant, avec le premier - bien, ils viennent d'être un peu dépossédés du privilège et de la jouissance de ce parc.

1455

1460 Le problème c'est: mais pour quel bénéfice public? On peut toujours comprendre qu'une administration se dise que la tenue d'un tel événement, effectivement, profite à l'économie générale de la ville, au secteur hôtelier et tout ça, donc ça fait partie des raisons pour lesquelles la Ville encourage ces choses-là, mais il reste que ce sont des biens publics que, en quelque sorte, on cède de façon importante.

1465 Alors, à ce moment-là, si jamais il doit se tenir un événement, à notre avis, les compensations devraient être importantes aussi. On est loin de là. À ma connaissance il y a eu, à toutes fins pratiques, ça s'est fait pour des pinottes.

1470 Mais, de façon générale, notre position c'est que - dans le fond, on essayait de distinguer dans notre document entre une position de fond, qui est celle qu'on doit éviter de construire dans les parcs.

1475 Quand on fait des événements - on n'est pas opposés à ce qu'il y ait tout événement dans un parc - ils devraient être limités dans le temps. Ses effets devraient être limités dans le temps. De redonner rapidement aux citoyens la jouissance des équipements verts et, chaque fois, la Ville devrait retirer une compensation suffisante pour entre autres, restaurer les lieux.

1480 Actuellement, je reprends l'exemple de l'île Notre-Dame, il y a beaucoup de dommages causés au site, à l'île Sainte-Hélène, etc., mais, je veux dire, je ne pense pas que la Ville retire les fonds comme ville. Je ne dis pas que l'économie de Montréal ne retire pas du Grand Prix des avantages, mais je ne pense pas que la Ville retire l'équivalent des investissements qu'elle y met.

1485 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Perreault.

M. ROBERT PERREULT :

1490 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Apparemment, le représentant ou les représentants de Tennis Montréal seraient arrivés. Nous serions disposés à vous accueillir. Bonsoir.

M. LOÏC DEHOUX :

1500 Bonsoir. Je m'excuse du retard. On m'avait fixé un rendez-vous à 8 h. Je pensais que...

LA PRÉSIDENTE :

1505 Vous êtes là maintenant et tout le monde est bien content.

M. LOÏC DEHOUX :

1510 Donc, je vous ai envoyé mon document qui est pas mal plus succinct que les personnes qui m'ont précédé.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous inviterais à vous présenter, pour les fins de la transcription.

1515 **M. LOÏC DEHOUX :**

Oui. Je m'appelle Loïc Dehoux, je suis le président de Tennis Montréal qui est en fait l'association avec laquelle la Ville a une entente pour le développement du tennis sur l'île de Montréal. Et donc, comme je vous disais, je vous ai envoyé mon mémoire qui est pas mal plus succinct.

1520

LA PRÉSIDENTE :

Nous n'en avons pas reçu copie.

1525

M. LOÏC DEHOUX :

Vous ne l'avez pas reçu? Je vous ai envoyé ça dimanche soir, tard, par voie de courriel. Est-ce que c'est à vous que j'ai parlé, monsieur Gosselin, la semaine passée?

1530

LA PRÉSIDENTE :

Si vous en avez une copie avec vous, pouvez-vous nous en faire lecture?

1535 **M. LOÏC DEHOUX :**

Non, malheureusement, je n'en ai pas de copie, mais je pourrai vous en envoyer une copie demain, par voie de courriel, oui.

1540 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce serait fort apprécié.

1545 **M. LOÏC DEHOUX :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1550 Pouvez-vous nous en résumer le contenu?

M. LOÏC DEHOUX :

Oui. Bien, en fait, je vais présenter l'organisme pour lequel je suis président du conseil d'administration. Et donc, l'association de Tennis Montréal, qui existe depuis le

1555

1560 début des années 80 et qui a pour mission de développer le tennis, tout comme je le disais tout à l'heure, sur l'île de Montréal, par diverses activités, comme des ligues de tennis, des cours - que ce soit des cours pour les jeunes enfants, des cours pour des adolescents, des cours aux adultes, des cours pour les personnes handicapées, des tournois; en fait, donc, toutes les activités qui sont rattachées au tennis. Alors, on a cette mission-là.

1565 On est un organisme, une OSBL, organisme sans but lucratif, comme je vous disais, créé dans le début des années 80, qui a été créé en fait par l'association de huit parcs, de huit associations qui résident dans huit parcs différents de la Ville de Montréal. Et je les nommais sur mon mémoire, donc, qui sont le parc Lafontaine, le parc Jeanne-Mance, le parc Kent, le parc Beaubien, le parc Louis-Riel, ainsi que Nicolas-Viel. Il y a également les installations de tennis du parc, en fait, de Claude-Robillard, les installations sportives de Claude-Robillard. Et il y avait un autre parc qui s'est attaché, quelques années après, et qui est dans l'est de l'île, le parc de Pointe-aux-Trembles. Je ne pense pas en avoir oublié. Je pense qu'on est arrivé au compte de huit.

1575 Donc, ces huit associations-là se sont regroupées pour créer l'association Tennis Montréal qui avait des activités au départ uniquement estivales, et donc qui proposait ses activités durant simplement les mois d'été, où le tennis était joué en plein air, donc dans ces parcs-là.

1580 Et en 95, l'association a eu la possibilité d'offrir des activités de tennis aux membres, en fait, aux résidents de Montréal, également dans les saisons d'automne et d'hiver, grâce à la construction du CTPJ. Et donc, cette association-là est devenue une association - qui était une association uniquement gérée par des bénévoles - est devenue, à la suite de la construction, une association qui fonctionne douze mois par année, avec une structure de permanents. Évidemment, toujours gérée avec un conseil d'administration de treize membres qui sont représentants des clubs qui ont créé Tennis Montréal, plus des membres qui sont membres de Tennis Montréal pour toutes sortes d'autres raisons, en fait.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

1590 Est-ce qu'il y a des représentants de la Ville sur le conseil d'administration de Tennis Montréal?

M. LOÏC DEHOUX :

1595 Non. Il n'y a pas de représentant de la Ville sur le conseil d'administration, par contre il y a le représentant de la Ville, en fait, le responsable des sports de raquette de la Ville de Montréal qui siège sur le conseil - sans droit de vote, évidemment - mais qui participe au --

LA PRÉSIDENTE :

1600 Qui fait partie de la structure permanente de l'organisme?

M. LOÏC DEHOUX :

1605 Non, même pas. Qui siège, en fait, sur le conseil d'administration sans droit de vote. Disons qu'il est invité à chaque conseil d'administration.

LA PRÉSIDENTE :

Et le financement de la structure permanente, c'est par la Ville de Montréal?

1610 **M. LOÏC DEHOUX :**

1615 Non. L'association s'autofinance, en fait. On a une entente signée avec la Ville de Montréal. C'est sûr qu'on bénéficie des terrains, par exemple pour chaque parc de la ville qui ont des installations tennistiques, Tennis Montréal bénéficie de 50 % de l'occupation des terrains pour y faire ses activités...

LA PRÉSIDENTE :

1620 Pour les jeunes?

M. LOÏC DEHOUX :

1625 ... et ce, de façon gratuite. Pour toutes les activités. Donc, en faisant payer les activités, c'est de cette façon-là que l'on gère et que l'on finance la structure permanente, en fait.

1630 Donc, l'entente avec la Ville de Montréal nous permet de bénéficier des facilités techniques, des terrains de tennis qui sont dans les différents parcs, et ce, de façon gratuite. En contrepartie, nous reversons à la Ville une certaine cotisation sur les cartes de membre qui nous sont achetées par les membres, ainsi que sur quelques activités très particulières. Et cette cotisation s'élève, bon an, mal an, à environ 25-30 000 \$ par année, de ristourne que l'on remet à la Ville.

1635 Donc, en fait, la Ville nous finance certaines activités également. Donc, bon an, mal an, ça s'équivaut. En fait, ce que la Ville nous donne en argent, on lui remet en cotisation de cartes de membre.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Ce que vous voulez dire, c'est en valeur monétaire pour les terrains...

M. LOÏC DEHOUX :

1645 Oui, c'est ça exactement.

LA PRÉSIDENTE :

...dont vous disposez pendant la période estivale...

1650 **M. LOÏC DEHOUX :**

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

1655 ... pour les courts extérieurs, et la période hivernale, pour le centre de tennis du parc Jarry?

M. LOÏC DEHOUX :

1660 Oui, tout à fait. Parce que pour le centre de tennis du parc Jarry, on bénéficie de 25 % des installations, intérieures et extérieures. Et contrairement à ce que le monsieur qui nous précédait - en fait, monsieur Perreault et moi-même, avançaient - les terrains extérieurs du parc Jarry sont utilisés l'été, et ils sont utilisés beaucoup l'été, non pas seulement par le tournoi des internationaux, mais par des résidants du quartier et par des gens qui y font les activités proposées par Tennis Montréal, mais également par des amateurs de tennis qui viennent louer à l'heure les terrains extérieurs pourront bénéficier d'un tarif assez compétitif, puisque l'entente avec la Ville permet justement d'avoir des tarifs très, très bas sur la location de terrain, comparativement à ce que peuvent faire les terrains intérieurs, par exemple, ou les clubs privés.

1670 Parce qu'on disait également, le même monsieur disait qu'il y avait beaucoup de clubs de tennis qui fermaient et qu'il y avait donc à la disposition des installations qui étaient déjà là. Alors, pourquoi agrandir le parc Jarry? Je pense qu'il y a deux raisons à cela. En fait, la première étant que le CTPJ est devenu le centre, en 95, de développement de tennis pour l'est du Canada - ça c'est une chose - donc c'est devenu la référence pour l'est du Canada du développement du tennis à tous les niveaux. Je pense que Tennis Canada a

1675

comme mandat de faire du développement de l'élite, mais aussi de développer le sport en général. C'est ça. C'est la première raison.

1680 La deuxième raison pourquoi ne pas utiliser les installations déjà existantes, c'est parce que si les clubs ont fermé - je parle des clubs privés qui ont déposé des bilans - c'est probablement à cause de difficultés financières, donc un manque d'injection d'argent, et il faudrait injecter à nouveau de l'argent dans ces clubs-là pour pouvoir les rendre disponibles au nouveau public, comme refaire les surfaces, refaire probablement les installations, et le
1685 coût de réfection de ces installations-là serait probablement du même niveau que de l'agrandissement de ce qui est proposé là.

Je n'ai pas fait l'évaluation, ça serait peut-être moins, mais en tout cas, ça engagerait un coût supplémentaire, c'est évident. Ces installations-là ne sont pas utilisables, telles quelles, ça c'est absolument certain. Donc, ce n'est pas une solution envisageable
1690 du jour au lendemain.

LA PRÉSIDENTE :

1695 Dans les activités de développement de Tennis Montréal, j'ai cru comprendre - mais peut-être que je me trompe - qu'il y avait une emphase de mise sur les activités pour les 18 ans et moins. Est-ce que je me trompe?

M. LOÏC DEHOUX :

1700 Non, vous ne vous trompez pas. Effectivement, depuis quelques années c'est une orientation que le conseil d'administration a prise également de développer le tennis par la base, donc par les jeunes, et il y a différentes facettes à ça; entre autres, de facettes, le développement avec les écoles.

1705 Donc, il y a un projet qui a été organisé par Tennis Montréal, en collaboration avec Tennis Canada et l'école Lucien-Pagé, qui a été le projet pilote en fait pour ce programme-là et qui permettait aux jeunes de l'école de venir faire leur cours d'éducation physique à essayer le tennis pendant leur programme. Et donc, il y a plusieurs centaines de jeunes qui
1710 sont venus essayer le tennis pendant leurs heures de cours et qui ont profité de ces installations-là, aussi bien intérieures qu'extérieures quand c'était possible.

Et on développe ça maintenant avec d'autres écoles. Il y a d'autres écoles qui vont bénéficier de ces programmes-là de par Tennis Montréal. Il y en a une dizaine actuellement
1715 qui ont signé des ententes pour justement faire profiter ces jeunes-là d'un nouveau sport, peut-être, qui n'ont pas accès de d'autre façon.

LA PRÉSIDENTE :

1720 C'est donc un programme qui était en opération durant la période scolaire, donc de septembre à juin?

M. LOÏC DEHOUX :

1725 Oui, exactement, oui. Tout à fait. Donc, pourquoi l'agrandissement du parc Jarry est nécessaire? En fait, vous parliez du programme jeune. Actuellement, dans l'état actuel des choses, à savoir avec le 25 % qu'obtient Tennis Montréal sur les courts qui sont actuellement disponibles, nous sommes obligés de refuser 9 jeunes sur 10 qui se présentent pour des sessions de tennis, que ce soit des cours ou des ligues pour jeunes, parce que le
1730 samedi matin, le dimanche matin, Tennis Montréal organise des ligues pour les jeunes, pour développer, donc des ligues pour s'amuser, pour apprendre le tennis en s'amusant et l'intérêt pour ce sport-là chez les jeunes est tel, et malheureusement les disponibilités de terrains sont telles également que, actuellement, on est obligés de refuser 9 jeunes sur 10.

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous êtes capable d'en accueillir combien lors de vos activités?

M. LOÏC DEHOUX :

1740 C'est 90 jeunes par session d'activité, je pense, que l'on accueille actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

1745 Une session d'activité étant?

M. LOÏC DEHOUX :

Une session d'activité étant, je pense...

1750

LA PRÉSIDENTE :

Une série de dix...

1755 **M. LOÏC DEHOUX :**

Oui, c'est un petit peu plus que ça. Oui, c'est dix à douze séances d'une heure et demie chacune. Sauf qu'il faut savoir que --

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais 10 % des applicants réussissent à participer à ces activités de formation là?

M. LOÏC DEHOUX :

1765

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1770

Quelle est la proportion d'accroissement, je dirais, de la clientèle que vous pourrez satisfaire en ayant un terrain de plus à votre disposition?

M. LOÏC DEHOUX :

1775

Bien, je pense qu'on a donné les chiffres, le directeur général m'a donné les chiffres, je pense, une augmentation de l'ordre de 300 personnes sur toute une année. Pas uniquement des jeunes.

LA PRÉSIDENTE :

1780

En fait, dans le moment vous avez deux terrains, vous augmentez de un. Donc, c'est comme si vous augmentez de 50 %?

M. LOÏC DEHOUX :

1785

Oui. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1790

À peu près?

M. LOÏC DEHOUX :

1795

Oui, si vous voulez. Je n'ai pas fait le calcul. Si on a deux terrains et qu'on augmente de un, oui, effectivement, on augmente de 50 %, oui. Mais il y a actuellement huit terrains. On en occupe trois par activité, dépendamment de... C'est parce qu'il faut comprendre que c'est 25 %, mais ce n'est pas 25 % des terrains, en fait, que l'on occupe. C'est 25 % du temps. Donc, par moment on en occupe quatre sur huit, et des fois on en occupe zéro sur huit. Ce qui fait qu'en fin d'année on a occupé 25 % de notre temps. Donc, c'est comme ça que ça s'applique.

1800

1805

Alors, c'est bien évident que si on rajoute quatre courts intérieurs, encore là, ça ne suffira pas à la demande, on en convient, et c'est pour ça qu'on recherche d'autres solutions. Mais d'autres solutions sont quand même -- on regarde au niveau des gymnases d'école pour essayer de développer pour les écoles, donc essayer de faire des séances à l'intérieur des gymnases, sauf que c'est relativement limité, parce qu'à l'intérieur d'un gymnase les surfaces ne sont pas les mêmes que sur un court de tennis normal. Donc, on

1810 ne peut pas développer le tennis au-delà d'un certain niveau. Donc, c'est vraiment du mini-
1811 tennis, c'est vraiment du tennis pour débutant. C'est des jeux, des applications de jeux sur
1812 un terrain. Mais à partir du moment où les enfants développent certaines aptitudes et sont
1813 capables d'échanger avec un certain rythme, ces terrains ne conviennent plus. Donc, on
1814 est obligés d'être dans des installations de tennis comme telles.

LA PRÉSIDENTE :

1815

Et les seuls tennis intérieurs qui sont utilisés par Tennis Montréal sont ceux du CTPJ?

M. LOÏC DEHOUX :

1820

Sont ceux du CTPJ. Encore là, parce qu'on a une entente avec la Ville. Et si on a
1821 autant de succès, c'est justement à cause de cette entente-là, à cause des frais qui sont
1822 pas mal moindres qu'un club privé et que nos tarifs sont pas mal moindres également qu'un
1823 club privé.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Avec la création de la nouvelle ville, est-ce que vous croyez ou est-ce que vous
1826 entrevoyez qu'il y ait d'autres associations locales de tennis qui se joignent à Tennis Montréal
1827 dans le futur?

1830

M. LOÏC DEHOUX :

1831 On l'espère. Et ça s'est fait déjà, en fait, parce qu'on a des ententes au niveau de
1832 l'été. On a déjà des ententes avec la Ville de Pierrefonds. Cette année, on va commencer
1833 quelque chose avec... une île qui est près de Pierrefonds, je m'excuse, j'ai oublié le nom,
1834 mais...

LA PRÉSIDENTE :

1840

Senneville, Roxboro?

M. LOÏC DEHOUX :

1845

Non.

LA PRÉSIDENTE :

L'île Dorval?

1850

M. LOÏC DEHOUX :

1855 Non. Ce n'est pas grave. Enfin, toujours est-il qu'on a développé quelque chose
avec Pierrefonds et on développe avec un autre secteur de l'île de Montréal. Et donc, c'est
bien évident que, je pense que les gens, quand ils vont s'apercevoir de la structure que
1860 Tennis Montréal a, ses possibilités, son expérience aussi, parce que ça fait quand même
plus de 20 ans que Tennis Montréal existe, donc, il y a une certaine expérience; on a la
plus grosse équipe d'entraîneurs de tennis au niveau du Québec, on a une cinquantaine
d'entraîneurs en saison pleine, on a une cinquantaine d'entraîneurs qui travaillent pour
Tennis Montréal, donc c'est sûr qu'on a des facilités que les villes vont peut-être vouloir - en
fait, les anciennes villes - vont peut-être vouloir utiliser.

1865 Donc, oui, on pense qu'effectivement ça va se développer. Et si on fait des activités
l'été avec ces gens-là, c'est fort probable qu'en nous connaissant, ces gens-là vont aussi
vouloir faire peut-être des activités l'hiver.

LA PRÉSIDENTE :

1870 Il y a la Fédération québécoise de tennis qui était ici, hier, et qui nous disait que
dans son cas à elle, l'augmentation du nombre de terrains ou de la disponibilité du nombre
d'heures sur les courts de tennis intérieurs, extérieurs, leur permettrait entre autres
d'augmenter le nombre d'heures de formation pour les instructeurs de tennis. Les
instructeurs de Tennis Montréal sont-ils formés par la Fédération québécoise de tennis?

M. LOÏC DEHOUX :

1875 Oui, en fait la Fédé est le formateur...

LA PRÉSIDENTE :

1880 Officiel?

M. LOÏC DEHOUX :

1885 ... officiel, effectivement. Il n'y a pas d'autres formateurs qui existent. La formation
est faite par la Fédération. Donc, effectivement, Tennis Montréal bénéficierait de
l'augmentation de formation pour ses entraîneurs. Également pour les arbitres, parce que
j'ai aussi un autre chapeau, je suis officiel de tennis, donc je suis arbitre de tennis et j'officie
lors des internationaux.

1890 Et peut-être, pour faire une petite parenthèse en ce qui concerne les internationaux -
parce que je pense que ce projet de développement-là est fait pour garder les internationaux
à Montréal, puis je peux comprendre tout ce que ça amène au niveau de la population
résidente et proche du parc - ce que je déplore un petit peu, c'est qu'on a passé beaucoup
de temps ici, j'en ai passé pas mal moins que vous, mais le temps que moi j'ai passé ici, je

1895 n'ai pas vraiment entendu parler des problèmes réels, pour moi, que je pense que ces internationaux-là occasionnent, à savoir les problèmes de stationnement ou de circulation.

1900 Moi j'ai entendu parler de non-disponibilité de l'espace autour du parc, que les résidants ne pouvaient plus se balader dans le parc... Moi je suis là aux internationaux tous les ans depuis quelques années, puis je vois des résidants dans le parc, je vois des gens jouer au baseball anglais... au *criquet*, pendant les internationaux, pendant les tournois. Donc le parc est utilisé pendant les internationaux. Alors, ça c'est mon point de vue.

1905 Au niveau des officiels, pour reprendre ce que je disais, les internationaux amènent effectivement beaucoup de gens, mais je pense aussi qu'ils mettent Montréal sur la scène internationale, comme les grands événements qui se passent à Montréal, comme le Festival de Jazz, comme le Festival Juste pour Rire, comme le Grand Prix comme monsieur parlait.

1910 C'est vrai que ça occasionne des problèmes et qu'il y aurait probablement intérêt à ce que ce soit peut-être plus surveillé - je parle au niveau des parcs et des espaces verts - et je suis d'accord avec monsieur lorsqu'il dit qu'il faudrait peut-être faire plus attention aux espaces verts.

1915 Mais ce projet-là ne vient pas enlever d'espace vert au parc Jarry. Puis je pense qu'au contraire, la façon qu'il est proposé, il faudrait peut-être justement faire en sorte que le projet qui est proposé se fasse comme il l'est. Mais l'ouverture d'un espace vert à l'intérieur de ce qui est actuellement clôturé est très intéressante, d'une part pour les résidants, puis pour tout le monde - pour les amateurs de tennis aussi, parce que je trouve ça agréable d'aller jouer au tennis, puis d'avoir des gens qui se baladent, de profiter de ces espaces verts là, de cette façon-là.

1925 Alors, quand on entend les gens qu'on a entendus jusqu'à maintenant dire qu'on vole de l'espace, c'est peut-être vrai pour eux, mais ce n'est pas vrai pour tout le monde. Il y a quand même une grosse partie de la population qui sont amateurs de tennis et qui profitent de ces installations-là. Et malheureusement, il y en a aussi qui n'en profitent pas autant qu'ils le veulent, parce qu'elles sont à saturation par rapport à l'offre.

LA PRÉSIDENTE :

1930 Peut-être une question sur l'évolution de la clientèle de tennis, de façon générale, amateur. On a entendu à plusieurs reprises que les clubs de tennis sur l'île de Montréal n'étaient peut-être pas nombreux, mais quand même, diminuaient avec le temps. On sait que sur le plan démographique, il y a un accroissement de l'âge moyen de la population. Vous êtes certainement plus spécialiste que moi en tennis et j'aimerais vous entendre sur

1935 l'évolution.

 On sait qu'il y a des modes sportives pour le sport amateur, mais comment est-ce qu'on pourrait parler du tennis dans ce contexte-là? Je ne parle pas du sport d'élite. Je parle du sport amateur.

1940

M. LOÏC DEHOUX :

 En fait, le sport amateur, vous parlez de mode, je pense que la mode suit les grands noms ou les grands visages ou les grands athlètes. On parle de la mode du golf actuellement, c'est peut-être parce que Tiger Woods est au sommet de son art et attire beaucoup de jeunes. Mais justement, au niveau du tennis, si on fait le parallèle avec le golf, je pense que c'est important d'attirer des athlètes de haut niveau pour justement, comment dirais-je, inviter les jeunes --

1945

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je vais reprendre ma question, monsieur Dehoux. Ce n'est pas tellement comment augmenter le nombre d'adeptes de tennis, mais est-ce qu'on peut discuter de l'évolution du nombre d'adeptes. Par exemple, au cours des 20 années d'existence de Tennis Montréal, est-ce qu'on a vu un accroissement? Et pas spécifique au centre de tennis parc Jarry. Je sais que c'est une question difficile que je pose, c'est pour ça que j'essaie de l'élaborer le plus possible.

1955

 On a l'impression, par ce qui a été dit, qu'on joue moins au tennis qu'avant. C'est l'impression qu'on pourrait peut-être retenir de certains propos. Au niveau du tennis amateur. Quelle serait votre appréciation à vous, comme instructeur, en particulier?

1960

M. LOÏC DEHOUX :

 Je vous dirais que, effectivement, oui, peut-être on joue moins au tennis ou, en fait, c'est peut-être pas les mêmes gens qui jouent au tennis. Il y a peut-être une évolution ou un déplacement de la clientèle du tennis. Je ne sais pas, je n'ai pas d'étude récente.

1965

 Je sais que la Ville de Montréal avait fait une étude pour Tennis Montréal, mais il y a de ça quand même quelques années, et qui démontrait qu'il y avait eu une stagnation et peut-être une chute il y a quelques années, peut-être au niveau des années 90, il y avait eu

1970

une chute de participation au niveau des amateurs de tennis, mais qu'il y avait une légère augmentation et que la courbe avait tendance à remonter. Je ne sais pas à quel niveau elle est actuellement et comment ça se passe.

1975

Oui, il y a des clubs qui ferment. Il y a peut-être effectivement une baisse de participation dans ces clubs-là. Est-ce qu'il faut étendre ça à la participation générale? Je ne suis pas certain. Les clubs privés coûtent très cher. Être membre dans un club privé coûte très cher. Il n'y a pas de membership au parc Jarry et au CTPJ. Donc, c'est un des gros avantages de cet endroit-là pour pratiquer le tennis. C'est aussi pour ça qu'il est aussi populaire probablement, parce que les gens bénéficient de tarifs très avantageux.

1980

Mais bon, je ne pourrais pas vous dire si le tennis est en évolution, en régression ou en stagnation. Je n'ai pas d'étude qui pourrait appuyer mes dires.

1985

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous parlez de l'étude que la Ville de Montréal a faite pour Tennis Montréal il y a quelques années, est-ce qu'elle portait sur les installations extérieures, intérieures ou les deux?

1990

M. LOÏC DEHOUX :

Extérieures.

1995

LA PRÉSIDENTE :

Extérieures?

2000

M. LOÏC DEHOUX :

Oui, extérieures. En fait, il y avait une étude qui avait été faite sur l'état des terrains extérieurs de la Ville de Montréal, puis ça ça serait tout un autre débat pour lequel on pourrait passer autant de temps. Mais je pense que c'était --

2005

LA PRÉSIDENTE :

C'était les tennis extérieurs.

2010

M. LOÏC DEHOUX :

Essentiellement, oui, les terrains extérieurs. Mais, en fait, c'était sur aussi l'évolution de la participation des gens au tennis. Donc ça pourrait répondre à votre question un petit peu plus précisément que moi mais, malheureusement, je ne l'ai pas avec moi. Puis elle date quand même de quelques années, cette étude-là.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet?

2020

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

C'était juste une précision. Je voulais savoir combien de clubs privés il existe à Montréal avec des tennis intérieurs?

2025

M. LOÏC DEHOUX :

Vous me posez une colle, parce que...

2030

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Ce n'était pas mon intention.

2035

M. MAURICE LECLERC :

Il y a Côte-de-Liesse, West-Island, Sanctuaire.

2040

M. LOÏC DEHOUX :

Sur l'île de Montréal, O.K. Mais si on considère l'île des Soeurs comme étant l'île de Montréal, ça en fait un de plus, j'imagine, au moins.

2045

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Donc, ça fait quatre avec des courts intérieurs.

2050

M. LOÏC DEHOUX :

Bien, si monsieur le dit, oui, probablement.

LA PRÉSIDENTE :

Saint-Laurent, ça n'existe plus?

2055 **M. LOÏC DEHOUX :**

Saint-Laurent, c'est fermé.

2060 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

D'accord. Merci.

M. MAURICE LECLERC :

2065 Dans le Grand Montréal, vous avez environ une douzaine de clubs de tennis intérieurs.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Je vous prierais de venir en avant, monsieur, et de vous identifier.

M. LOÏC DEHOUX :

2075 Donc, moi, je n'ai pas de recommandation à vous faire. Je pense que vous avez suffisamment de recommandations comme ça à prendre en compte. Tout ce que je voulais faire entendre, c'est la voix des gens qui sont amateurs de tennis, qui bénéficient de ces installations-là, aussi la voix de ceux qui n'en bénéficient pas tout à fait autant qu'ils ne l'aimeraient, parce qu'il n'y en a pas assez. Voilà. Je vous remercie de votre attention.

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est nous qui vous remercions. Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et reprendre donc à 9 h 10. À tout à l'heure.

2085 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2090

Nous allons reprendre immédiatement et je vous annonce que le registre des intervenants est maintenant fermé. Il nous reste près d'une dizaine d'intervenants à recevoir. Nous allons donc fonctionner avec le plus de diligence possible.

2095

J'inviterais le porte-parole de la Fédération de l'âge d'or du Québec, région de l'île de Montréal, à venir prendre place à l'avant. Bonsoir, monsieur.

M. DANIEL DUFORT :

2100 Bonsoir. Merci. Mon nom est Daniel Dufort. Je travaille pour la Fédération de l'âge d'or, région île de Montréal. Pour ceux qui ne connaissent pas l'acronyme FADOQ, c'est pour les personnes de 50 ans et plus.

2105 Donc, notre mission à nous c'est organiser des activités pour les 50 ans et plus. Alors, toutes sortes d'activités sportives, physiques, loisirs, éducatives, et on est associés aussi à la Fédération canadienne. Donc, c'est un regroupement d'ainés dont 270 000 membres au Québec et, dans la région métropolitaine, c'est 25 000 membres.

2110 Alors, depuis la fondation, en 1972, l'objectif bien sûr c'est d'améliorer la qualité de vie et de faire en sorte que les personnes demeurent autonomes le plus longtemps possible. Alors, ça c'est un petit peu la présentation.

2115 On fait les jeux régionaux. Ça c'est un des programmes principaux qu'on offre à la FADOQ région île de Montréal, et les jeux régionaux ont deux facettes: sportive et récréative. Donc, les jeux sportifs c'est comme le badminton, le tennis, la natation, la marche, la course à pied, et y a des disciplines qu'on dit récréatives, comme petites quilles, des trucs, baseball-poche - moins exigeantes.

2120 Donc, le tennis étant un sport relativement populaire auprès des 50 ans et plus - je vous dis ça j'ai enseigné dix ans au tennis, alors j'ai une expertise au tennis aussi, et ça me permet de voir que les gens, passés 50 ans, sont capables de jouer au tennis, et fort longtemps. Ils peuvent jouer en double, et en double, ça leur permet de jouer aisément des parties de une heure, deux heures, sans problème.

2125 Alors, dans la région ici il y a trois terrains disponibles le jour pour que la population, le citoyen moyen, l'amateur de tennis puisse profiter des terrains. Donc, là je parle durant la saison automne, hiver et printemps. Donc, durant l'été, il y a une quantité de terrains qui est assez disponible, malgré qu'il y a beaucoup de jeunes qui jouent.

2130 La même problématique s'installe, que le monsieur qui m'a précédé, les gens qui jouent à l'extérieur pendant la saison estivale sont nombreux, mais quand ils arrivent à l'intérieur, encore une fois cette population dont on veut préserver la qualité de vie en faisant la promotion au niveau des jeux régionaux, on ne peut pas leur permettre cet accès-là. Donc, seulement trois terrains. Il y a beaucoup plus de gens que ça.

2135 Sachant que la population montréalaise va en vieillissant, bien sûr, et va atteindre probablement de 500 000 à 600 000 personnes bientôt, donc, si le tennis peut être une activité physique que ces gens-là puissent faire, je pense que des terrains au parc Jarry - ou ailleurs - mais je crois qu'au parc Jarry on pourrait en avoir plus et sans problème.

2140 Il y a un autre endroit qui a des tennis intérieurs tout près, c'est Claude-Robillard. Et les autres terrains - je vais laisser le soin au prochain candidat de bien les énumérer - mais je

2145 peux vous dire qu'il y en a dans le West-Island et, dans l'est, je n'en connais pas. Donc, je crois qu'à cet endroit-là, dans l'est, je ne sais pas s'il y a des possibilités de faire des terrains intérieurs.

2150 Étant donné qu'il y a déjà une structure ici, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas ajouter un terrain ou deux. Donc, c'est un petit peu le point de vue qu'on a, nous, à la Fédération. En fait, c'est d'améliorer, donc rendre disponible, d'améliorer la qualité de vie pour rendre disponibles les terrains.

2155 Donc, dans nos jeux régionaux, juste pour faire un petit rappel, il y a 400 à 500 personnes qui viennent à nos jeux et en tennis on est environ une quarantaine de joueurs. Donc, on organise les jeux en collaboration avec Tennis Montréal et Tennis Montréal nous dit que si on veut aller à une plus grande échelle, bien, il va falloir s'organiser d'une façon différente. Donc, on aimerait que les jeux se passent toujours en double, malgré qu'il y a une facette pour des gens qui s'en viennent, les *baby-boomers*, qui sont encore en forme et on pourrait les offrir en simple, les tournois.

2160 Donc, on est limités un petit peu à ce niveau-là, avec une collaboration de Tennis Montréal. Et nous sommes en train de développer, étant donné que c'est régional, nous développons aussi - c'est surtout pendant la saison estivale - un calendrier, donc un réseautage tennis.

2165 Il n'y aura pas seulement le tennis, mais ce soir on parle du tennis, dans lequel on pourrait faire... Il y a Lachine qui est impliquée, il y a Tennis Montréal qui est impliquée, pour que les personnes puissent jouer au tennis pendant l'été, et s'ils ont un plaisir à jouer au tennis, c'est sûr qu'ils vont chercher des terrains pour poursuivre durant la saison froide.

2170 Alors, c'est le bilan. Donc, la recommandation, bien sûr, ça serait l'ajout de terrains. Écoutez, moi, tout le reste, l'aménagement, tout ça, je laisse soin aux urbanistes. Je fais confiance à ces gens-là qui peuvent aménager un beau terrain de tennis, avec des fleurs, des arbres et tout ce qui peut agrémente un parc.

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je comprends que les jeux régionaux organisés par la Fédération de l'âge d'or du Québec le sont en saison froide?

2180 **M. DANIEL DUFORT :**

Non, c'est au mois de mai. C'est à la fin de la saison, si on veut, intérieure, et le début de la saison extérieure. Donc, étant donné qu'on n'est jamais sûr de la température, on préfère aller jouer à l'intérieur. Donc, éventuellement, si on avait à choisir, le mois de juin, ça serait l'idéal. Mais c'est profitable pour nous cette date-là. Pourquoi? Parce que les gens sont sélectionnés, donc c'est des jeux régionaux, ils sont sélectionnés pour des jeux provinciaux. Donc, ça nous permet de faire notre délégation. Ces jeux-là, les jeux

provinciaux, c'est au mois de septembre. Donc, dans le mois de mai, on fait plusieurs sports et ces sports-là, ça nous permet de préparer la délégation avant une date butoir fixée par le provincial.

2190

LA PRÉSIDENTE :

Lorsque la température est clémente en mai, est-ce que vous faites des matchs de tennis à l'extérieur ou c'est toujours à l'intérieur?

2195

M. DANIEL DUFORT :

Jusqu'à date, l'entente qu'on a eue, c'est toujours à l'intérieur. Donc, il y avait une collaboration de dire : ça va à l'intérieur. Le seul sport extérieur qu'on fait - bien, il y en a deux en fin de compte - c'est la pétanque et le golf. Advienne que pourra, on joue.

2200

Juste pour amener une petite précision : le tennis, quand il pleut, bien, ça peut être reporté, puis ainsi de suite. Donc, ça nous permet d'être sûr de cette date pour que les gens ne puissent pas se déplacer à une ou à deux occasions, tenant compte que c'est des gens qui débutent le tennis. On vise cette clientèle-là. On ne vise pas l'élite, il y a déjà des gens qui s'occupent d'eux, alors c'est une échelle qu'on appelle, donc les 1.0, c'est les débutants n'ayant jamais joué. Nous, la clientèle, c'est des gens qui sont capables de jouer. L'échelle va jusqu'à 7, 7 étant les gens de niveau mondial, donc les Agassi et tous ces gens-là. Et nous, c'est les gens de 2.0 à 3.0. Donc, c'est des niveaux que les gens sont capables de faire des échanges et c'est notre objectif, nous. Si les gens veulent aller plus loin, bien, ils pourront poursuivre avec d'autres. Nous, on a le mandat d'améliorer la qualité de vie des gens.

2205

2210

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites que vous êtes 40 à participer au niveau des tournois en double de tennis, est-ce que ce nombre-là est limité par la disponibilité des terrains au moment des régionaux ou ça correspond à la demande que vous avez.

2215

M. DANIEL DUFORT :

Il y a les deux. Donc, il y a une limite de terrains, puis la demande actuellement est à 40. Si on se fie au nombre de citoyens de 50 ans et plus ici, qui jouent au tennis, c'est sûr que si on fait plus de promotion, on essaie de recruter mieux nos gens, on pourrait facilement avoir un tournoi de 200 personnes, puis là on aurait une problématique.

2220

2225

LA PRÉSIDENTE :

Et quand vous dites les jeux régionaux, c'est la grande région métropolitaine de Montréal?

2230

M. DANIEL DUFORT :

Tout à fait.

2235

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

2240

M. DANIEL DUFORT :

Ça m'a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

2245

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Maurice Leclerc à venir à l'avant. Bonsoir, monsieur.

M. MAURICE LECLERC :

2250

Bonsoir, madame la présidente. Mon nom est Maurice Leclerc. Je suis président de la fondation Les amis du tennis.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2255

Humblement soumis, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2260

Je vous remercie beaucoup, monsieur Leclerc. Si je comprends bien, vous n'êtes pas un amateur de tennis, vous êtes un amoureux de tennis.

M. MAURICE LECLERC :

2265

C'est ma vie.

LA PRÉSIDENTE :

Vous dites que Montréal est le premier et seul stade de tennis au Canada.

2270

M. MAURICE LECLERC :

C'est vrai.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas eu d'autres stades depuis 95 qui ont été construits au Canada? Comment est-ce qu'on peut expliquer --

2280

M. MAURICE LECLERC :

Il y a des stades temporaires. Mais le site de tennis comme nous avons, non.

2285

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a des projets de stade permanent à part celui de Toronto?

M. MAURICE LECLERC :

2290

À Toronto. Ils sont supposés de commencer à construire bientôt.

LA PRÉSIDENTE :

2295

Est-ce que c'est surprenant ou il y a de l'habitude de faire des stades temporaires pour des tournois d'élite?

M. MAURICE LECLERC :

2300

Ça devient de plus en plus difficile à accepter par l'association des joueurs de tennis professionnels. Ils exigent aujourd'hui des sites réellement à leur demande. Ils ont des critères à offrir et si nous avons pu conserver le championnat que nous avons présentement encore ici à Montréal, c'est parce que le parc Jarry leur a donné un site exceptionnel pour jouer leur tournoi. Mais il y a plusieurs villes américaines qui attendent tout simplement qu'il y ait une ville qui laisse aller à un moment donné, sur les exigences qu'ils ont, pour s'accaparer d'un tournoi comme le nôtre.

2305

LA PRÉSIDENTE :

2310 Est-ce qu'il y a beaucoup d'endroits où on voit deux stades? C'est ce qui est proposé dans le projet de Tennis Canada, soit le grand stade principal avec ce qu'on appelle le court numéro 1, mais qui est comme un mini stade à côté du stade principal. Est-ce que c'est courant dans le circuit des installations de stade de tennis pour fins d'internationaux d'avoir ça? Parce que je suis allée voir sur le site Internet et, à Toronto, on propose un stade.

2315 **M. MAURICE LECLERC :**

Pour le moment. Il faut qu'ils commencent avec quelque chose. Peut-être qu'ils ont seulement qu'un stade à Toronto pour le moment, mais je peux vous dire que de toutes les villes qui ont un neuf tournois majeurs ATP - c'est l'Association de tennis professionnel - tous ces clubs-là ont tous deux stades, un stade majeur de 10 à 12 000 personnes et un stade secondaire pour à peu près 5 à 6 000 spectateurs.

2320

LA PRÉSIDENTE :

2325 Est-ce que ces neuf villes prévoient en construire un troisième?

M. MAURICE LECLERC :

Pardon?

2330

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'avec deux stades, c'est suffisant pour répondre à...?

2335 **M. MAURICE LECLERC :**

Oui. C'est suffisant pour répondre aux besoins que nous avons, sûrement.

LA PRÉSIDENTE :

2340

En terme d'envergure, c'est quoi la différence? On m'a appris que les tournois des Masters et du T-1 c'était l'étape avant le Grand Chelem.

M. MAURICE LECLERC :

2345

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2350 En termes d'envergure, ça se compare comment cette étape et le Grand Chelem?
En termes d'assistance, de nombre de stades, de courts de tennis, etc.?

M. MAURICE LECLERC :

2355 Là, je ne serais sûrement pas en mesure de vous répondre sur le nombre de terrains de tennis que ça prendrait. Si vous avez seulement qu'un tournoi d'hommes, comme nous avons présentement, et un tournoi de femmes l'année suivante, un tournoi à la fois, on peut accommoder le tournoi avec les... je pense qu'on a une vingtaine de terrains de tennis ici, ça répond à la demande.

2360

Mais quand vous avez des villes telles que Miami, par exemple, qui ont deux tournois, c'est-à-dire qu'ils ont le tournoi de femmes et d'hommes en même temps, un tournoi qui dure deux semaines, ça ça demande beaucoup plus de terrains.

2365

Alors, je ne pourrais pas dire sur le nombre de terrains qu'ils ont de besoin, mais ça demande au moins deux stadiums pour accommoder les spectateurs dans un tournoi aussi important.

LA PRÉSIDENTE :

2370

Madame Beudet?

M. MAURICE LECLERC :

2375

Avec plaisir.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2380 On a parlé - en fait il y avait Tennis Canada qui dans leur présentation l'ont mentionné, puis aussi il y a des citoyens qui ont remis ce point-là en question dans le sens, si Toronto construit son stade, est-ce que ça va fragiliser finalement la position de Montréal?

M. MAURICE LECLERC :

2385

Je ne crois pas, madame, parce que je ne pense pas vous apprendre que Montréal est le tournoi le plus important actuellement qui se joue au Canada. Toronto nous envie et je suis très heureux de vous le dire. Nous avons une organisation tout simplement extraordinaire ici, à la Ville de Montréal. Et les installations répondent à nos besoins. Nous voulons anticiper, je présume bien, qu'est-ce qui va s'en venir dans le futur et je trouve ça, moi, extraordinaire, comme je mentionnais tout à l'heure, que nous avons pris l'avance sur

2390

Toronto comme nous l'avons fait. C'est réellement en l'honneur de notre organisation que nous avons présentement.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2395

Je voulais revenir... tout à l'heure on mentionnait les terrains de tennis intérieurs, puis vous semblez avoir la liste complète. Alors, j'aimerais peut-être qu'on fasse un petit ménage dans nos connaissances et qu'on commence d'abord avec la liste des terrains privés.

2400

M. MAURICE LECLERC :

Oui.

2405

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Les clubs privés. Il y en a combien sur l'île de Montréal?

M. MAURICE LECLERC :

2410

Sur l'île de Montréal - j'ai fait erreur, tout à l'heure - sur l'île de Montréal vous en avez quatre ou cinq, mais dans la grande région de Montréal, vous en avez au moins une douzaine.

2415

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Qui ont tous des tennis intérieurs?

M. MAURICE LECLERC :

2420

Ici, c'est des tennis intérieurs seulement dont je parle.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2425

D'accord. Il y a combien de clubs privés qui ont fermé, disons, dans les cinq dernières années? Est-ce qu'on en a perdu tant que ça?

M. MAURICE LECLERC :

2430

On en a perdu trois.

LA PRÉSIDENTE :

Lesquels?

2435

M. MAURICE LECLERC :

Je ne voudrais pas que vous me demandiez la raison, je serais embarrassé de vous répondre. Ce n'est pas le manque de joueurs, madame, je peux vous dire ça. Alors, je vous invite à faire la déduction que vous voulez. Mais ce n'est pas le manque de joueurs, du tout.

2440

LA PRÉSIDENTE :

2445

Mais quand vous dites qu'il y en a trois qui ont fermé, c'est trois sur l'île de Montréal?

M. MAURICE LECLERC :

Non. Il y a Ville Saint-Laurent, Rockland et il y en a un à Laval qui a fermé.

2450

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Dans les terrains publics, qu'est-ce qu'on a comme courts intérieurs sur l'île de Montréal, à part le Centre Claude-Robillard et le parc Jarry? Est-ce qu'il y en a d'autres?

2455

M. MAURICE LECLERC :

Je n'en connais pas d'autres, moi.

2460

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a des terrains intérieurs au Centre Claude-Robillard?

M. MAURICE LECLERC :

2465

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2470

Intérieurs?

M. MAURICE LECLERC :

Oui. À l'intérieur de la piste, vous pouvez jouer au tennis.

2475

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est de même qualité que les tennis intérieurs du centre de tennis du parc Jarry?

2480

M. MAURICE LECLERC :

Je vous avoue que je ne suis pas, moi, capable de répondre à cette question convenablement, ça fait très longtemps que je suis allé au Centre Claude-Robillard, mais je vous soulignerais qu'on a déjà tenu les matchs de la Coupe Davis au Centre Robillard, il y a plusieurs années.

2485

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

J'aimerais changer un peu d'à propos et parler un petit peu de la fondation. Vous êtes, je pense, le premier président de cette fondation-là. C'est vous qui l'avez partie, mise sur pied?

2490

M. MAURICE LECLERC :

Non. J'ai été un de ceux qui a eu le plaisir de le faire. Le premier président, c'était Jean Perron. C'était organisé en '87 par un groupe d'hommes d'affaires qui ont vu en les deux Sébastien Leblanc et Lareau, des joueurs exceptionnels chez les juniors et, étant des amateurs du tennis comme ils étaient, ils ont décidé de contribuer quelques dollars de leur poche pour faire -- ils ont commencé avec une coop, si on peut appeler, et la coop est devenue une fondation aujourd'hui. Et aujourd'hui on cogne aux portes des gens d'affaires puis on leur dit:

2495

2500

« Vous devez contribuer monétairement pour nous aider à aider les jeunes financièrement. »

Vous savez, vous prenez un jeune qui est de qualité à offrir, qu'on dit: « On peut développer un jeune. À 14 ans, lui, il a des chances de percer. » On a six jeunes filles actuellement de l'âge de 16 ans, que j'ai regardé jouer la semaine dernière; je trouvais ça extraordinaire la façon qu'elles pouvaient frapper une balle à cet âge-là. C'est extraordinaire.

2505

Mais pour permettre à un jeune athlète de percer et réellement à être bien entouré, ça représente entre 50 à 60 000 \$ par année. Il n'y a pas beaucoup de parents qui peuvent se permettre ça.

2510

Alors, c'est là que le rôle de la fondation, tant bien que mal, tente de combler certaines de ces faiblesses-là.

2515

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Donc, votre contingentement va uniquement à encourager des jeunes qui ont du talent.

2520

M. MAURICE LECLERC :

Monétairement.

2525

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2530

Je serais intéressée, si vous pouvez répondre à un comparatif entre les neuf internationaux, c'est-à-dire, j'ai cru comprendre que le centre de tennis du parc Jarry avait la particularité d'offrir un partenariat, c'est-à-dire, entre une ville et une association canadienne, qui est Tennis Canada, donc il y a un partage finalement des infrastructures qui peuvent desservir à la fois l'élite, servir au développement de l'activité sportive et pour le grand public.

2535

Pour les huit autres ou neuf autres villes qui accueillent des tournois internationaux comme ça, les installations qui sont là, est-ce qu'elles sont un peu de même nature ou elles sont dédiées uniquement à la tenue des internationaux?

2540

M. MAURICE LECLERC :

Je peux répondre seulement que pour quelques villes, comme celle de la Floride et celle de New York. Tout est basé sur un tournoi par année qui permet à l'association de tennis américaine, de former des groupes de jeunes à l'intérieur de ces clubs-là. Et c'est comme ça que des Américains vont chercher leurs meilleurs athlètes de tennis depuis au moins quinze, seize ans, facilement.

2545

LA PRÉSIDENTE :

Donc, par exemple, à Miami il y aurait un centre de tennis utilisé par le grand public pour le développement du sport par l'élite pour fins de pratique.

2550

M. MAURICE LECLERC :

Oui.

2555

LA PRÉSIDENTE :

2560

Et qui sert pour les internationaux.

M. MAURICE LECLERC :

2565 Mais tout relève de l'association de tennis américaine. Moi, je ne relève pas de Tennis Canada. Je suis associé à la fondation - pas à la fondation, la fondation est un parallèle à la Fédé, la Fédération de tennis du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2570 Je vous remercie beaucoup, monsieur Leclerc.

M. MAURICE LECLERC :

2575 Je vous en prie. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2580 J'inviterais maintenant, monsieur Christian Dufresne. Bonsoir, monsieur.

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2585 Bonsoir. Bonsoir, madame. Je suis à titre personnel et puis j'ai préparé un texte, je veux vous donner mon opinion. Merci beaucoup de me permettre ça. Je trouve que c'est bien intéressant cette structure-là. Excusez ma voix, je relève d'une grippe, puis j'étais à Québec, ce matin. Ça fait qu'on y va.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2590 Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné la chance d'exprimer ces sentiments-là,

LA PRÉSIDENTE :

2595 Merci à vous. Je retiens que vous êtes résidant du quartier depuis une trentaine d'années.

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2600 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2605 En tenant compte évidemment de votre grande affection pour le tennis, est-ce que vous auriez des commentaires sur l'impact des internationaux sur la vie de quartier, pas nécessairement sur le parc lui-même, mais sur la vie de quartier pendant cette période d'une semaine, puisque vous résidez à proximité du parc. Est-ce que vous avez des --

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2610 Bien, comme j'ai mentionné, le principal inconvénient dans la vie de quartier, c'est de se rendre au tennis comme amateur, et pour les gens qui y demeurent, c'est le stationnement. Il n'y a pas de stationnement. Alors, c'est le principal problème qu'il faut régler au niveau de l'organisation.

2615 C'est là que le partenariat entre la Ville, comme ils le font pour d'autres événements, comme pour le Festival de Jazz, pour les activités du Tour de l'île, pour le cyclisme, c'est important, lorsqu'un événement arrive, important, qui à mon avis donne plus d'avantages que d'inconvénients à cause de l'impact positif pour les gens qui aiment le tennis, comme moi, donc, pour les gens du quartier, c'est important de minimiser au maximum ces
2620 inconvénients qui sont, à mon avis, principalement le stationnement.

À chaque année, avec la popularité du tournoi, il faut que tu stationnes de plus en plus loin pour te rendre au tournoi, alors donc, ça c'est un problème. Il n'y a pas assez de places de stationnement. Il faut absolument prévoir assez de places. Et les systèmes de navettes proposés, c'est intéressant. L'année passée, au tournoi de golf à l'île Bizard, il y avait un système de navette qui transportait par autobus des centaines et des centaines de personnes, c'était vraiment efficaces. Alors, je ne vois vraiment pas pourquoi on n'est pas capables de faire ça. Alors, ça c'est simplement, à mon avis, des recommandations qui devraient être vraiment étudiées, avec l'augmentation du tournoi. Il y a des limites à ça le
2625 tournoi, comme tel.
2630

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2635 Vous mentionnez que vous avez contribué activement au développement du tennis à Montréal, au Québec, au Canada, etc. Est-ce que vous faisiez partie d'une des fédérations...

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2640 Oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2645 ... ou de Tennis Montréal? Pourriez-vous parler un petit peu de ces activités-là.

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2650 Oui. J'ai travaillé au 1415, Jarry Est, dans les fédérations sportives, la fédération de tennis. J'ai travaillé... j'ai enseigné le tennis. J'ai commencé dans les parcs, comme moniteur, comme job d'été, et puis, à un moment donné, c'est devenu mon métier pendant quelques années, jusqu'en 84. J'ai travaillé à Ottawa, partout, pour organiser des tournois et tout ça. Donc, je connais bien Maurice Leclerc qui parlait, je peux répondre à bien des questions là-dessus, aussi.

2655 Donc, je suis encore ça. Maintenant je fais un autre métier, je suis représentant médical, c'est complètement différent, mais c'est ma passion, je continue à y aller.

LA PRÉSIDENTE :

2660 Spécialisé dans le tennis?

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2665 Non non, pas du tout. Un autre métier. J'ai une famille et d'autres préoccupations. Mais je suis encore un amoureux de tennis. Comme je dis, je prends mes vacances à chaque année pour aller au tournoi, et j'ai mes billets, j'achète mes billets et, à chaque année - avant on y allait quand... j'achetais mes billets le matin même, il y avait toujours de la place, et quand il pleuvait, j'y allais pas, mais maintenant il faut acheter nos billets, même dans les 300, les moins chers, les plus abordables, tu es obligé de les acheter six mois, un an d'avance pour avoir la place que tu veux avoir. Puis là, bien, c'est ça, il y a bien plus de monde qui irait. Je suis obligé de regarder les matchs à la télévision.

2675 Le tennis, là, il y en a du monde qui aime ça à Montréal. C'est incroyable. Ça fait longtemps que ça joue. Les générations de Québécois francophones, dans les parcs, l'été, c'est plein. Ça joue. Le tennis récréatif, c'est du début au tennis d'élite. Et c'est beau de voir frapper, ça donne le goût de jouer. Tu vois des bons matchs, on retourne, on va jouer. Mes neveux, les jeunes, tous les gens que je connais aiment ça. J'aimerais ça ré-enseigner, mais j'ai d'autres obligations, malheureusement.

2680 Alors, on est chanceux. On a un des plus beaux stades de tennis, puis le genre d'aménagement proposé, à mon avis, respecte un équilibre. Parce que j'aime autant le parc. Je vais faire de la bicyclette, je l'utilise le parc. Je vais à la piscine, j'amène les enfants, tout ça. Je l'ai beaucoup utilisé. C'est rendu un beau parc. Ce ne l'était pas il y a vingt ans. Quand les Expos sont partis, pendant dix ans, ça faisait dur pas mal. Alors, il s'améliore et je pense qu'il peut encore s'améliorer.

2685 Il y a des beaux parcs. Wimbledon, c'est absolument extraordinaire comme site. Et là, tu vois ça les plans, tu as les caméras, tu regardes ça à la télévision, ils montrent ça de haut, et puis c'est tout le quartier qu'ils montrent. C'est une promotion pour la ville partout

2690 dans le monde. Alors, ça a un impact, pas seulement pour le quartier, mais c'est un
bénéfice pour toute la Ville de Montréal. C'est un des plus gros événements qu'il y a, avec le
Festival de Jazz et le Festival Juste pour Rire. C'est vraiment quelque chose à garder.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2695 Vous dites que vous avez travaillé pendant plusieurs années avec la fédération.

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2700 Oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2705 Est-ce que vous pourriez nous informer un peu sur - je ne sais pas si vous pouvez
répondre à cette question-là - mais sur les standards recherchés par les athlètes qui font
justement les circuits des internationaux?

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2710 Les joueurs professionnels?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2715 Les joueurs professionnels?

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2720 Un peu. Bien, comme fan, ce que je remarque, bien, c'est sûr que c'est des
athlètes de pointe, c'est des athlètes de haut niveau, comme dans tous les sports, donc le
plus de facilités possible pour qu'ils atteignent les hauts niveaux de performance qu'ils offrent
au public, jour après jour. Donc, tu as des besoins au niveau des athlètes, tu as des
besoins au niveau des installations pour accueillir le public. Alors, c'est assez complexe
comme exigences.

2725 Et plus les tournois sont importants, comme disait Maurice Leclerc, les tournois
Grand Chelem sont sur deux semaines, et c'est des tirages de 128 joueurs professionnels,
puis tu as un gagnant à chaque tirage: simple, double, double mixte.

2730 Ici, à Montréal, on a seulement les hommes une année, les femmes l'autre. Tu as
64 hommes et tu as 32 équipes de double. Alors, ça ça se fait sur une semaine. Puis, il y a
les qualifications, il y a deux jours de qualification, puis il y a les places limitées.

2735 Tennis Canada a droit à un certain nombre de places pour les joueurs locaux canadiens. Alors, là, c'est comme ça que ça donne une chance aux meilleurs d'ici de se développer. Alors, moi, pour moi, c'est très important Tennis Canada, dans le sens où c'est un organisme amateur et qui contrôle son sport professionnel pour garder les profits pour développer et injecter à tous les niveaux.

2740 Quand j'ai travaillé à Tennis Canada, j'étais directeur du tennis récréatif. Donc, mon mandat c'était de faire jouer le plus de monde possible au Canada, d'aider les gens. Et nos fonds, c'était le tournoi professionnel qui permettait d'avoir les programmes dans les écoles et tout ça.

2745 Ici, vous allez à la Fédération québécoise de tennis, puis un professeur d'éducation physique a un programme tout fait, monté. Il a des raquettes gratuites, des balles, et tout ça, mais il manque de court. Il n'y a pas de terrains de tennis intérieurs pour remplir les programmes. Les éducateurs physiques sont venus le dire, ils pourraient en faire plus; alors il faut leur rendre accessibles.

2750 Puis dans l'ancienne Ville de Montréal, il n'y avait aucun club de tennis intérieur. On jouait comme au Centre Claude-Robillard, mais là, tu as des multiples lignes. Ce n'est pas bien bien avantageux. On est tout mélangés. Les balles, ça va vite ces balles-là. Donc, tu ne peux pas faire de tennis jusqu'à un certain point. Tu peux initier, donner des cours - et ça ça se fait, ils en font beaucoup - mais rendu 2755 à un certain plan, les courts de tennis, tu es obligé d'aller en banlieue; c'est privé, ça coûte cher, ce n'est pas accessible. Ici, c'est un court intérieur, public, accessible.

2760 Il y a des arénas à peu près à tous les coins de rue, il devrait y avoir des clubs de tennis à tous les coins de rue, accessibles. On pourrait faire ça. On n'est pas rendus là, mais c'est un peu... Il y a un manque, à Montréal, de centres intérieurs de tennis par rapport à la population qui joue au tennis puis qui peut bénéficier de ce sport-là, qui fonctionne à tous les niveaux, autant au niveau initiation qu'au niveau de l'élite comme telle, et des différents groupes d'âge.

2765 Alors, on est chanceux. C'est pour ça qu'on a dépassé Toronto, à mon sens. Moi, je compétitionnais Toronto. Je vous assure, dans les années 70, le tournoi était pas à Montréal, il était à Toronto. Il a fallu que politiquement les gens d'ici se battent avec des commanditaires pour faire venir ça ici. Je vous assure que c'est tout un... On a été bons 2770 comme francophones et comme Montréalais d'aller chercher ce tournoi-là. Je vous assure. Puis, on peut le perdre. Je veux dire, si on n'a pas les installations standards pour suivre les autres tournois qu'il y a ailleurs.. Puis chacun a une surenchère, c'est assez compétitif. C'est comme dans la vie, hein.

2775 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

C'est ça. J'aimerais revenir aux installations standards. J'ai pu comprendre qu'un des critères, c'était le nombre de courts. Ça prend un minimum de courts.

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2780

Bien, pour jouer, oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2785

Pour jouer. Mais après ça, qu'est-ce qu'ils exigent? Est-ce que, par exemple, il faut des installations permanentes? Est-ce qu'il faut des loges? C'est quoi les autres exigences?

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2790

Pour les tournois?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2795

Pour qu'ils acceptent de venir, de garder Montréal, si vous voulez, dans la liste des villes qui ont ces tournois-là.

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2800

Bien, c'est géré par l'association de tennis professionnel. Les hommes ont leur propre association et les femmes, le WTA, ont une propre association, puis il y a aussi un troisième joueur important, c'est la Fédération internationale de tennis. Donc, il y a des règles. Puis le jeu lui-même a des règles : tu as besoin d'arbitres, de juges de ligne, tout ça. Alors, les cahiers de charge sont assez lourds, là, c'est des briques assez importantes.

2805

Alors, c'est pour ça qu'une organisation peut avoir besoin de 6-700 bénévoles, non seulement pour accueillir le public, mais juste pour l'organisation de centaines de matchs. Il y a un arbitre à chaque match, puis des juges de ligne. Ça en fait du personnel juste pour jouer les matchs. Alors, sans compter les médias qu'il faut accueillir, toutes les caméras, les journalistes et tout ça.

2810

Alors, tout ça, chaque secteur a son comité de bénévoles ici, chapeauté par des permanents, parce que là, c'est rendu que c'est rendu assez gros pour pouvoir avoir des emplois permanents dans ce niveau-là.

2815

Mais dans les années 70, comme disait Maurice Leclerc, c'est tout des bénévoles qui faisaient ça. Là c'est rendu organisé. Mais ça génère des profits, les droits de télévision et tout ça, qui sont... Parce que c'est Tennis Canada. Si c'était un promoteur ou

2820 propriétaire privé, comme le club de hockey canadien, il appartient à un Américain, mais lui, ça va dans ses poches. Il s'en va avec, puis bye bye la visite. Là, ça reste ici.

2825 Alors, c'est un avantage absolument phénoménal que les gens, les bénévoles, les amis du tennis, autant à Montréal qu'à Toronto - parce que Tennis Canada, c'est les mêmes amateurs qui ont mis la main sur ce tournoi-là, les droits, et puis qu'ils puissent prendre les profits. Mais pour ça, il faut le faire marcher ce tournoi-là. Alors, ça, ça coûte cher. Puis le commanditaire, lui, paye les bourses aux joueurs. Ce n'est pas l'argent des amateurs qui paient ça. C'est le commanditaire qui... Alors, c'est pour ça qu'il y a un impact. Puis là, on est en maudit parce qu'on a un nom de cigarettes, mais c'est eux autres qui paient les bourses aux professionnels. Tant mieux! Puis nous autres, bien, on garde les profits de ce tournoi-là.

2835 Moi, à chaque année - là, je travaille, j'amène des gens au tournoi, puis je n'ai pas de billet pour faire... Moi-même, à mon travail. Les compagnies amènent des clients, et tout ça. C'est important pour nous. Ça devient un outil de travail. Dans le quartier, on les amène au restaurant. Là je viens à titre personnel, mais vous demandez l'implication dans... Tous les restaurants sur Saint-Laurent, dans le quartier La Petite Italie, les Vietnamiens sur Saint-Denis, c'est à l'année longue qu'on travaille, qu'on amène des gens. Puis le coeur, ce qui nous *drive*, c'est le tournoi. En tout cas, dans mon cas à moi, c'est ça. Parce que j'ai appris ça. Puis c'est à cause d'un citoyen de quartier que j'ai appris ça : Lucien Laverdure.

2840 Mais, je vous assure, il en a contaminé pas mal, lui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2845 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Dufresne, pour votre présentation.

2850 **M. CHRISTIAN DUFRESNE :**

C'est moi qui vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2855 J'appellerais maintenant le porte-parole de l'Association des gens d'affaires de Villeray. Bonsoir.

2860 **M. MICHEL ST-PIERRE :**

Bonsoir. Je vous demanderais d'être quelque peu indulgent avec moi, je suis debout depuis 4 h 30 ce matin, alors on va tenter d'être tout à fait présent dans ce que je vais vous dire.

2865 Je vais nous présenter : l'Association des gens d'affaires de Villeray. On vous a remis un mémoire. Je pense qu'on vous l'avait fait parvenir par courriel, notre vice-président. Il y a quelques petites coquilles que je veux corriger. Je pense que ça va être assez important. Entre autres où est-ce qu'on parle de l'Association des gens d'affaires comme quoi, depuis nos débuts, on a réuni plus de trois commerçants. Ça part mal. Ça ne
2870 fait pas une association très solide. Alors, j'augmenterais un peu ce chiffre à 300 membres. Ça c'est une première étape que je trouverais importante de spécifier.

2875 Peut-être juste pour vous stipuler aussi que l'Association des gens d'affaires existe depuis '95 et c'est une Association qui regroupe plusieurs travailleurs autonomes, professionnels et commerçants. Pour la plupart, on a beaucoup de membres qui habitent aussi dans le quartier. Donc, je pense qu'il y a une vision, et de gens d'affaires, mais de gens aussi qui vivent dans le quartier.

2880 Je ne vous ferai pas la lecture de tout le document que vous avez déjà reçu. Peut-être juste pour vous situer un peu au niveau de l'Association des gens d'affaires, c'est sûr qu'on travaille au développement économique, mais on a aussi une vision qui est globale au niveau de l'augmentation de la qualité de vie au sein de la communauté. D'où le fait qu'on a fait des partenariats entre autres avec la CDEC centre-nord, avec les Caisses populaires, avec aussi le Conseil de développement culturel de Villeray, qui est une organisation qui
2885 représente plusieurs personnes dans le domaine des arts. Je ne peux pas vous dire exactement le nombre, je pense que c'est peut-être une soixantaine ou une centaine de gens qui sont dans les domaines économiques des arts. Donc, ce n'est pas juste des amateurs, mais beaucoup de professionnels.

2890 Le lien qu'on fait avec eux autres a aussi un impact sur ce qu'on a travaillé et développé depuis des années. Donc, il y a aussi des commerçants de différents niveaux des rues, au niveau de la rue de Castelneau, au niveau de la rue Saint-Hubert, Jarry. Il y a eu différents projets qu'on a souvent supportés en tant qu'association de gens d'affaires.

2895 Peut-être aussi vous dire que parmi les membres de l'Association des gens d'affaires, il y a, au niveau du conseil d'administration, moi-même qui a une entreprise en communication. On a aussi des gens qui sont du *Progrès-Villeray*, madame Lussier, qui est l'éditrice du *Progrès-Villeray*.

2900 Une autre petite coquille, madame Louise Lachance n'est surtout pas directrice des comptes de la Caisse populaire, mais bien directrice de Compagnie F, qui est une entreprise qui développe l'entrepreneursip chez les femmes. Ça c'est peut-être important de le stipuler à votre page numéro 3. Juste confirmer que madame Lachance, donc, n'est

2905 pas des Caisses populaires, mais les Caisses populaires, toutes les Caisses populaires du quartier sont nos partenaires dans tout ce qu'on fait comme projet jusqu'à maintenant.

2910 Il y a aussi, bien sûr, Serge Bélanger, qui est un avocat, Mourad Romdhane qui est un restaurateur entre autres du restaurant qui s'appelle l'Enchanteur, qui est un bistro dont les retombées économiques du tennis lui rapportent assez beaucoup merci. Et Serge Fleury, qui est le vice-président, qui vous a fait parvenir ce document, qui est directeur des recherches chez Info Opportunités.

2915 Peut-être pour vous situer aussi, au niveau de l'impact économique, bon, on parle beaucoup de Tennis Canada, de l'événement du tennis, mais j'attirerais aussi votre attention sur le fait qu'au niveau des retombées, c'est sûr que, non pas juste pour les membres de l'Association, mais pour les commerçants et les boutiques qui sont sur les rues attenantes au parc Jarry, je dirais même qu'on peut descendre quasiment jusqu'à Bélanger, facilement, où est-ce qu'il y a un paquet de cafés, de petits bistros, de restaurants, les retombées économiques semblent relativement intéressantes lors de l'événement.

2920 Il y a aussi, dans le partenariat qu'on fait, puisque Tennis Canada est depuis un certain temps membre aussi de l'Association des gens d'affaires, c'est sûr que ça a permis, je pense, de rapprocher la communauté d'affaires et la communauté des artistes de Tennis Canada.

2925 Ce qui est intéressant là-dedans aussi, c'est que dans les réaménagements, ce qui ne semble pas avoir été stipulé, il y a probablement un projet pilote qu'on mettrait sur pied avec eux autres, pour avoir ce qu'on appelle des lutrins de visibilité pour les artistes en arts visuels, qui pourraient longer le petit sentier qui serait développé, qui longeraient les aménagements de Tennis Canada où est-ce que je pense qu'ils plantaient une certaine d'arbres, d'ailleurs. Ça vous situe un peu? Alors, dans ces coins-là, il y aurait probablement comme projet pilote d'avoir une visibilité pour les artistes du quartier. Ça, je pense qu'au niveau du développement économique, c'est aussi très intéressant.

2935 L'autre visibilité, aussi, c'est, encore là, il y a des pourparlers qui se font avec les organisateurs pour que, soit pendant la période du tennis estivale, ou bien même à longueur d'année, à partir du printemps et allant jusqu'à l'automne avancé, d'organiser peut-être des événements culturels pour justement mousser un peu plus la vie culturelle au sein du parc Jarry. Ça c'est un autre des volets qu'on est en train de regarder avec Tennis Canada.

2945 Maintenant, une des choses aussi qu'on pourrait dire, au niveau des chiffres, c'est sûr qu'il y a des chiffres qui ont été avancés, des retombées d'à peu près, je pense, 600 000 \$ par année pour le quartier - et les quartiers attenants, pas juste le quartier Villeray. Il y avait un peu, je pense, dans le quartier Petite-Patrie et un petit peu à l'ouest dans le coin du boulevard l'Acadie, qu'il y avait des retombées économiques.

2950 Ce qui est clair, sans nécessairement avoir de chiffres très précis, c'est clair que lors du grand événement du tennis estival, c'est clair qu'il y a des retombées. Et comme je vous disais, avec les projets qui s'en viennent, il risque d'y avoir des retombées économiques plus intéressantes, et non pas juste pendant l'événement.

2955 Quand on parlait aussi du parc Jarry, il y a des locaux aussi, qui sont là pour aider les organismes qui peuvent avoir accès gratuitement, pour les organismes communautaires, les organismes d'affaires, bien sûr, et pour les organismes des artistes du quartier.

2960 Alors, c'est sûr que tenant compte de tout ça, ayant en vue aussi le développement du projet - parce que je pense que le projet a été développé depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui, ce qu'on a trouvé intéressant, c'est la volonté, je pense, de Tennis Canada d'être à l'écoute des gens du quartier, que ce soit des gens d'affaires ou des gens vivant dans le quartier, c'est un des aspects qu'on a trouvé intéressant dans le développement du projet.

2965 Donc, c'est clair que pour nous autres, il y a énormément beaucoup plus de plus que de moins dans ce projet-là et c'est pourquoi on l'appuie, sans mesure.

Et bien, voilà, suite à ce petit énoncé, je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires?

2970 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Monsieur Michel St-Pierre?

2975 **M. MICHEL ST-PIERRE :**

C'est moi-même.

LA PRÉSIDENTE :

2980 Est-ce que je peux vous demander si ça fait longtemps que Tennis Canada est membre de l'Association des gens d'affaires?

M. MICHEL ST-PIERRE :

2985 Non, effectivement, Tennis Canada est membre de l'Association des gens d'affaires depuis, mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu, je vais tenter d'être honnête, ça fait peut-être six mois à peu près.

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous entrevoyez qu'il sera possible pour l'Association des gens d'affaires de développer un genre de partenariat? Je vois que vous ne manquez pas d'idée.

M. MICHEL ST-PIERRE :

2995

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3000

Est-ce que vous aviez déjà fait des approches auprès des organisateurs des événements dans le parc Jarry pour pouvoir profiter de ces installations-là? Que ce soit les gens de la Ville ou...?

M. MICHEL ST-PIERRE :

3005

Au niveau de l'Association des gens d'affaires, non. Pour vous situer, au niveau des sept membres du conseil d'administration, c'est uniquement du bénévolat. Alors, c'est sûr qu'à un moment donné, sur les projets, Tennis Canada ne semblait pas vraiment avoir besoin d'aide pour l'instant pour se développer. Et, de notre côté, effectivement, on envisageait de faire des choses. C'est sûr que ce projet-là a fait qu'on s'est dit: Ah! Ça peut être bien intéressant de se parler. Tant qu'à réaménager, pourquoi on ne se parlerait pas des vraies choses de la vie?

3010

3015

C'est sûr que Tennis Canada a un impact sur la vie de quartier, mais étant donné sa notoriété mondiale, je pense que Tennis Canada, aussi, à prime abord, ne semble pas dire: « Bon, bien, c'est nécessaire nécessairement qu'on se parle maintenant. » Quand ils nous ont abordés pour leur projet, c'est sûr qu'on a dit: « Bien, là, ça serait l'fun, effectivement, qu'on regarde ça avec vous autres, qu'est-ce qu'il y a d'intéressant à faire. »

3020

Et, comme je vous disais, c'est clair que pour nous autres, il n'y a pas que le développement économique qui est prioritaire, puisque la plupart vivent dans le quartier et il y a aussi une question de développement de vie communautaire qu'on trouvait intéressante.

3025

Ce qui fait que ce qu'on s'est dit c'est : « Bon, bien, parlons-nous dans le blanc des yeux » et, effectivement, depuis ce temps-là, c'est beaucoup plus agréable et intéressant, puisqu'on a établi des ponts, ce qui n'avait pas été tenté tant que ça avant, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

3030

Vous avez parlé des associations de marchands sur les principales artères commerciales. Est-ce qu'il y a, à votre connaissance, des SIDAC, dans l'arrondissement?

M. MICHEL ST-PIERRE :

3035

À ma connaissance, non. Présentement, ce qu'il y a, c'est nous autres. C'est sûr qu'un peu plus au sud, il y a l'Association des commerçants de la rue Saint-Hubert, mais qui se retrouve plus au sud de Villeray. C'est pour ça quand on a mis sur pied l'Association des gens d'affaires, on ne voulait pas devenir, ni une SIDAC, ni devenir une chambre de commerce. Ce qu'on voulait, c'était vraiment donner une couleur différente comme association.

3040

LA PRÉSIDENTE :

3045

À saveur un peu culturelle, si j'ai compris?

M. MICHEL ST-PIERRE :

3050

À saveur, je dirais, culturelle, sociale et au niveau financier, au niveau économique. On n'avait comme pas le goût de s'afficher uniquement au niveau développement économique. D'ailleurs, un des liens qu'on avait faits avec les gens de la rue Saint-Hubert, qui sont au nord de Jean-Talon, dans le coin de Castelnau en montant, jusqu'à Jarry, il y avait eu déjà un plan de développement pour ce bout d'artère-là. Et, effectivement, on s'est associé à ces gens-là, même s'il y avait quelques membres seulement de l'Association, pour dire: « Bien, oui, il faut qu'il y ait de quoi de plus agréable de fait, de plus sécuritaire aussi. » La Ville de Montréal, d'ailleurs, a été très novatrice à ce niveau-là.

3055

LA PRÉSIDENTE :

3060

C'est tout à son honneur.

M. MICHEL ST-PIERRE :

3065

Il faut quand même.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3070

Je voulais juste essayer de comprendre un petit peu en termes de partenariat avec Tennis Canada et la Ville de Montréal. Quand on parlait entre autres pour Tennis Canada de faire des événements de levées de fonds, de campagne de financement, est-ce qu'à ce moment-là vous voyez un rôle? Est-ce que vous avez déjà discuté de ça?

M. MICHEL ST-PIERRE :

3075 Non.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3080 Parce que vous regroupez quand même des gens qui peuvent travailler à ces événements-là. Ça n'a pas été fait,...

M. MICHEL ST-PIERRE :

3085 Non.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

... cette approche, dans ce but-là?

3090 **M. MICHEL ST-PIERRE :**

3095 Pour l'instant, non, absolument pas. Pour l'instant, les approches qu'on avait, c'était justement au contraire, de dire: « Bien, écoutez, Tennis Canada, vous existez. Il y a des gens qui existent dans le quartier. Vous avez des belles retombées. C'est super intéressant que le monde entier vous regarde. Mais, on a dit, il y a des gens dans le quartier qui existent.» Et ce qu'on voulait, c'était créer un partenariat avec eux autres pour dire: « Bien, pourquoi ne pas continuer... » - pas juste basé sur l'événement Tennis Canada, puis de dire à longueur d'année: « Est-ce qu'il y a des choses intéressantes et pertinentes qui peuvent se faire? »

3100 Et même dernièrement on a parlé de choses aussi folles que le stade, où est-ce qu'il y a du tennis et tout ça, de peut-être penser faire des spectacles un peu à la sauce romaine, gréco-romaine, dans le sens d'avoir justement des gens qui sont comme dans l'arène et qui joueraient du théâtre qui pourrait être un peu novateur, des choses comme ça. Disons que les projets ne manquent pas.

3110 Et c'est sûr que ce qu'on voulait aussi, c'était de développer peut-être plus une fête de quartier et le parc Jarry, ça fait des années qu'on dit qu'il serait temps qu'il se passe de quoi de plus intéressant. Mais malheureusement, vu qu'on a du jus de bras juste bénévole, c'est sûr que là, l'apport de Tennis Canada peut être intéressant à ce niveau-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3115 Donc, vous voudriez essayer de privilégier d'abord des événements qui vont utiliser le talent des gens du quartier? C'est ça? Si on comprend bien.

M. MICHEL ST-PIERRE :

3120 Oui. Quand on parle d'utiliser de façon financière, oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

D'accord.

3125 **M. MICHEL ST-PIERRE :**

Il n'y a pas de bénévolat là-dedans.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3130 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3135 Merci beaucoup, monsieur Michel St-Pierre.

M. MICHEL ST-PIERRE :

3140 Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

3145 Merci. J'inviterais maintenant le porte-parole du Regroupement Aménagement Parc-Extension. Il n'est pas là. À ce moment-là, j'inviterais monsieur Benoît Lefebvre. Bonsoir, monsieur Lefebvre.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3150 Bonsoir. J'avais demandé pour une carte pour être affichée.

LA PRÉSIDENTE :

Si nous l'avons. Laquelle?

3155 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

C'est celle avec la grosse enclume verte. C'est la servitude 2004, enfin, une affaire comme ça.

3160 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne crois pas que nous ayons les acétates du promoteur.

3165 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Elle était là en début de soirée.

LA PRÉSIDENTE :

3170 Oui, c'est un des intervenants qui dans son mémoire l'a présentée. Est-ce que ce n'est pas monsieur Forget qui avait ça dans sa présentation? Il est parti avec. On va être obligés de fonctionner avec l'image en tête, mais on l'a vu souvent projetée à l'écran.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3175

C'est plate, pareil. Mais enfin, je suppose qu'on... O.K. Merci. Bon, bien, je vais commencer. Souvent, quand quelqu'un arrive au micro pour faire sa présentation, on se demande d'avance, bon, de quel côté cette personne-là va pencher ou quoi que ce soit. Moi je me peinture dans le coin dès le départ, avec le titre de mon mémoire qui s'appelle ainsi: *Des espaces verts pour tous et Tennis Canada bien sage dans son carré de sable.*

3180

Je ne vais pas lire mot à mot tout mon texte, ça fait un peu robot, mais disons, je vais suivre à peu près la présentation qui est dans le mémoire, histoire que personne ne soit dépaysé chez les commissaires. Ça fait que je vais tâcher de ne pas vous perdre.

3185

Tennis Canada, avec son projet d'agrandissement au parc Jarry, j'admets d'un côté qu'il y a des aspects positifs à son plan. Par exemple, l'idée d'utiliser des espaces de stationnement à l'extérieur du parc Jarry, ce qui est certainement mieux que de transformer des espaces verts du parc en gros parking en asphalte.

3190

Malheureusement, dans ce projet, il n'y a pas juste des lapins roses au pays des merveilles.

3195

Lorsqu'un petit garnement glisse une grenouille dans le chandail de sa petite soeur, il doit s'attendre à ce qu'on lui tire l'oreille. Ça fait que moi, je me fais donc fort de tirer les oreilles en forme de raquettes de Tennis Canada, parce que son projet a plus d'impacts négatifs que positifs pour les gens qui aiment le parc Jarry.

3200 Moi, un point que je trouve franchement négatif sur le projet, qui est à souligner, c'est la fameuse expansion inutile et injustifiée de quatre courts de tennis en dehors de leur territoire. Ça, j'aimerais bien avoir la fameuse carte. J'ai rien que celle-là, ici. C'est ces trois là, en bas, puis un qui est ici.

3205 Donc, les fameux quatre courts de tennis, ça va directement sur les espaces verts à nous autres, les citoyens. C'est une surface assez importante. C'est 150 pieds devant la fameuse clôture, ça fait que c'est pas mal vaste.

3210 J'aimerais rappeler, moi, que monsieur Lapierre de Tennis Canada, avait dit à plusieurs reprises depuis l'été dernier, notamment au mois d'août, à Radio-Canada, à la télévision, à la radio de Radio-Canada, aussi à TVA en octobre dernier, il avait dit: « Faites-vous en pas. Avec nos nouveaux plans, on ne sortira pas de notre zone. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. » Quand il a sorti son plan au mois de décembre, hé! hé! ils sortent carrément de leur zone. La promesse n'a pas été tenue.

3215 Tennis Canada justifie leur expansion à l'extérieur de leur zone par la fameuse construction de l'amphithéâtre. Parce que l'amphithéâtre de 5 000 places qu'ils visent, bon, à plus long terme, 7 000 places sur le site du court numéro 1, leur idée - l'affaire c'est que l'amphithéâtre qu'ils veulent construire est tellement gros qu'il devient très difficile pour les quatre courts de tennis qui sont situés actuellement devant le court numéro 1 de rester à cette place-là. C'est peut-être même impossible mais, enfin, ça serait extrêmement collé.

3225 Donc, l'amphithéâtre est ici; les courts de tennis sont en dessous ici. Regardez la largeur des courts de tennis. Ça serait extrêmement collé. Donc, comme ça ça devient trop gros, Tennis Canada dit: « Bon, bien, ce n'est pas notre faute, vu que ça c'est trop gros, on va être obligés de les *dumper* en avant de la clôture », donc en dehors de leur zone.

3230 Mais la question qu'on peut se poser, c'est qu'un amphithéâtre qui serait un peu moins grand, les quatre courts de tennis qui sont là, est-ce qu'ils ne pourraient pas rester là? Tennis Canada a déclaré en janvier dernier, lorsque je leur ai posé la question au centre de tennis où qu'ils faisaient une présentation publique, ils disaient que même avec un amphithéâtre qui serait plus petit, il y avait des normes de sécurité qui les empêchaient que les quatre courts de tennis restent à côté du nouvel édifice. Même si l'amphithéâtre serait plus petit. Parce que c'est pas grand-chose. L'amphithéâtre, il y a juste un petit bout qui dépasse. Donc, les quatre courts pourraient facilement rester là. Mais ils disent: « Non, non, non, monsieur Lefebvre, ils disent, ça ça serait trop près, même si ça serait plus petit.»

3240 J'ai donc vérifié les dires de Tennis Canada à la Ville de Montréal. J'ai été voir le Service d'aménagement urbain sur la rue Jarry, j'ai été voir le Service des incendies aussi, et j'ai vérifié également dans le Code de construction du Québec - d'ailleurs, c'est un code qui régit les constructions comme l'amphithéâtre, c'est directement relié à ça - et bien, tenez-vous bien, il n'y a aucun empêchement majeur d'ordre sécuritaire à ce que les quatre

courts de tennis qui sont actuellement devant le site du futur amphithéâtre, il n'y a aucun empêchement, donc, majeur, à ce que les quatre courts restent là.

3245

J'ai montré le plan au monsieur de l'aménagement urbain. Puis, il m'a dit: « Il n'y a pas de problème, il dit, les quatre courts qui sont là actuellement, si l'amphithéâtre est plus petit, ils peuvent rester là. Il faut juste un petit espace de dégagement. » Ça peut être 8, 10, 12 pieds, ça dépend de la grosseur de l'amphithéâtre, mais il n'y a pas lieu, ce n'est pas un espace de dégagement de, mettons, 30 pieds ou 50 pieds comme le laisse quasiment entendre Tennis Canada.

3250

Donc, ce n'est pas une grosse zone. Autrement dit, ils n'ont pas besoin de *dumper* ça là, parce qu'il faudrait un 30 pieds ici, il faut peut-être 8, 10, 12 pieds, 15 pieds, enfin, ça dépend du nombre de places, de la grosseur, tout ça, mais en gros, il faut juste un petit espace de dégagement.

3255

Donc, moi j'en viens donc à la conclusion que ça, l'amphithéâtre qu'ils ne veulent pas réduire, c'est un faux prétexte pour s'approprier des espaces verts publics à l'extérieur de leur zone, aux dépens des citoyens. Et j'aimerais laisser remarquer que si on les laisse faire, dans cinq, six ans, Tennis Canada va revenir avec un nouveau plan pour nous dire: « Bon, bien, il faut qu'on prenne encore de l'expansion. Le tennis est tellement populaire. On a de plus en plus de clients. C'est tellement beau. Ça a une renommée mondiale, etc. » et ils vont encore bouffer le parc, tranquillement, pas vite.

3265

Mais il y a une solution raisonnable à ce problème-là si Tennis Canada tient vraiment à son amphithéâtre. La voici. C'est une solution très claire, c'est même lumineux.

S'il y a la construction d'un amphithéâtre, il suffirait que l'édifice soit juste donc un peu moins grand que projeté, parce qu'il n'y a aucun empêchement à ce que les courts de tennis, où ils sont situés actuellement, pourraient rester là avec un amphithéâtre juste un peu plus petit. Ce qui veut dire que l'amphithéâtre, au lieu de 7 000 places à long terme, ça serait 6 500 places ou 6 000 places, mais enfin, en gros, ça ferait une belle expansion pour Tennis Canada, parce

3270

qu'actuellement leur court numéro 1 peut accueillir 3 000 spectateurs. S'ils le faisaient juste un peu plus petit, ça serait 6 000, 6 500 spectateurs, ça fait que ça serait une belle expansion, au lieu de 7 000.

3275

Donc, en faisant ça ils auraient leur expansion en terme de places, ils préserveraient leurs quatre courts de tennis qui sont situés actuellement près du court numéro 1; ils n'auraient pas besoin de les *scaper* - parce que c'est 150 000 \$ *scaper* ça un par un - donc ils feraient une économie assez importante, ils conserveraient leurs quatre courts et ils resteraient dans leur zone.

3280

Et surtout, les gens des quartiers environnants ne verraient pas de larges espaces verts publics réduits par le béton de ces quatre courts et conserveraient aussi trois arbres

3285

d'âge moyen qui sont dans le chemin. Parce que les trois arbres d'âge moyen qu'ils vont couper sont situés à l'extérieur de la clôture, dans la zone où qu'ils veulent entreposer leurs quatre courts de tennis.

3290

Autre chose. Tennis Canada propose de faire un échange avec une longue languette de territoire - une mince et longue languette qui va à partir de la rue Faillon, ça s'en va comme ça, puis ça s'en va à peu près jusqu'ici. C'est pas grand-chose, c'est tout mince, on ne verra pas grand différence et, en échange, évidemment, qu'est-ce qu'ils veulent? Prendre de l'espace ici. Et c'est des gros espaces. Ça c'est, comme je vous dis, 150 pieds devant la clôture et, avec la zone qu'ils appellent numéro 3, qu'ils veulent aussi utiliser de façon temporaire, on tombe à 550 pieds de large. Puis ici, si on prend le petit court qu'ils prennent à l'extérieur, c'est 150 pieds par 75 pieds. Ça fait que c'est des espaces quand même assez importants.

3295

3300

Donc, l'échange n'est pas bon pour une raison très simple c'est que, comme l'a dit monsieur Loïc Dehoux à qui j'ai parlé tout à l'heure, de Tennis Montréal, dans l'échange, ce sont des espaces de qualité inférieure qu'on reçoit, donc ce n'est pas très intéressant pour nous, et il y a une partie de ces espaces-là, la population y a déjà accès, c'est notamment le long de la promenade à partir de la rue Faillon, c'est l'espace sur lequel déjà on marche, donc il n'y a pas grand don là-dedans pour nous autres.

3305

Pour ce qui est de la zone 3, une petite précision, la zone 3, comme je dis, c'est à côté des trois courts de tennis qu'ils veulent avoir devant la grande clôture. Ce n'est pas très loin de la piscine, c'est 150 pieds devant. Et ça, s'ils prennent cet espace-là, ils vont passer de 19 % du parc à 20.2 % du parc. Tennis Canada dit : « C'est 19.2 % du parc », ce n'est pas le cas, c'est 20.2 %.

3310

Ils disent, Tennis Canada: « Faites-vous en pas, c'est temporaire, c'est juste pour l'été, le temps du tournoi. Vous n'avez pas à vous inquiéter.» Ha! Ha! Attention! Ils vont nous faire la passe de la grande clôture. Je vais expliquer ce que c'est.

3315

L'association de tennis a légalement le droit d'encercler cette zone-là, c'est-à-dire tout leur territoire, plus la zone 3. S'ils la prennent, ils auraient le droit donc l'encercler pendant le tournoi de tennis, et si leur projet était accepté tel quel, qu'est-ce qui va empêcher Tennis Canada dans quelques années, c'est-à-dire bien après que le débat public sur les plans d'agrandissement soit terminé, « d'oublier » de retirer la clôture après un tournoi de tennis, d'ici quelques années, et ainsi occuper de façon permanente et non temporaire un territoire accru, soit 20.2 %.

3320

3325

Il faut rappeler que la fameuse clôture alentour des installations de Tennis Canada est à l'année longue, de façon illégale depuis six ans, malgré l'entente qu'il y a avec la Ville. Donc, comme le passé est souvent garant de l'avenir, on peut donc s'attendre à ce que Tennis Canada remette en place une clôture permanente d'ici quelques années, quand les

3330 gens ne s'occuperont plus du débat sur les installations du parc Jarry et, coucou! Ils vont se retrouver avec 20.2 % de façon permanente.

Autre chose. La poussière colorée. Tennis Canada, devant leurs installations, c'est-à-dire au niveau du centre de tennis jusqu'au site du court numéro 1, sur une bonne
3335 longueur, ils veulent mettre de la pierre colorée à la place du gazon. Or, dans un parc, la place d'honneur qui devrait revenir, quant à moi, quelque chose qui frappe aux yeux, c'est-à-dire de l'herbe. Le parc Jarry est un parc et non pas un parc industriel.

Les espaces qu'ils veulent mettre de la pierre colorée, c'est ceci : c'est à partir d'ici
3340 environ, le centre de tennis jusqu'à l'amphithéâtre, plus les zones foncées qu'on peut voir ici: toc, toc, toc, toc. Un méchant domino.

Autre chose. Il y a un cinquième court de tennis que Tennis Canada déplace à cause de leur obèse amphithéâtre, ils veulent le mettre à cet endroit-là, ici. Et, quant à moi, c'est
3345 tout à fait inutile. Ça c'est à l'intérieur de leur zone mais ça fait disparaître quand même un espace vert pour rien. Je veux dire, la verdure, c'est ce qui doit primer dans un parc. Et, comme je le dis, bon, bien, ça n'a pas lieu d'être.

Mais Tennis Canada vont dire: « Oui, mais on voudrait le ravoir ce court-là. » Bien, ils n'ont pas à être inquiets. Tennis Canada, dans plusieurs années se propose de mettre des courts de tennis sur le toit de leur centre de tennis agrandi dans le *parking*. Ça fait que s'ils en mettent quatre sur le toit, puis ils en perdent un, bien, un de perdu, quatre de retrouvés! Il n'y a pas de quoi vraiment se gratter la tête.

Dernière chose. J'ai toutefois une réserve sérieuse concernant l'agrandissement du centre de tennis dans le stationnement. Je ne suis pas contre en principe, c'est du béton sur du béton, il y a des arbres qui vont être replantés dans certains cas, mais il y en a deux dans cette zone-là qui vont être coupés, c'est les arbres d'âge moyen, tout à fait du même âge à peu près que les trois autres qu'ils veulent couper au niveau des courts de tennis
3360 extérieurs devant la clôture. Donc, c'est des arbres, disons, d'âge moyen.

Et il faut rappeler que Tennis Canada ont 12.8 M \$ de budget pour leur projet. Quant à moi, ils doivent sortir le bidou, l'argent nécessaire pour replanter ces arbres ailleurs dans le parc, parce qu'ils en ont les moyens, en masse.

3365 En conclusion, les quatre courts de tennis que veut expédier Tennis Canada hors de son territoire doivent rester à leur place, devant le site du court numéro 1, et ça ça passe par la construction d'un amphithéâtre plus petit. Si on ne veut pas qu'ils nous les *dumpent* à l'extérieur, donc, leurs courts de tennis doivent rester où ils sont, tout simplement, c'est la
3370 meilleure des solutions et, pour qu'ils puissent rester là: amphithéâtre plus petit.

Il ne doit pas y avoir de zone supplémentaire de Tennis Canada dans le parc Jarry, à l'extérieur de leur territoire actuel, même de façon soi-disant temporaire, parce que ça

3375 risque de devenir de façon permanente, grâce à la passe de la grande clôture qu'ils vont mettre autour, dans plusieurs années.

L'échange de terrain proposé par l'association de tennis n'est pas avantageux pour les citoyens, il doit donc être rejeté.

3380 Au lieu de la pierre colorée, de l'herbe.

La coupe d'arbres est à éviter, puisqu'on peut les maintenir soit où ils sont, ou soit les déplacer si nécessaire.

3385 Enfin, si l'ensemble des suggestions raisonnables proposées ci-dessus n'étaient pas retenues par Tennis Canada, il conviendrait que la Ville de Montréal rejette le projet, ou alors déclenche un référendum décisionnel sur le projet pour les gens des quartiers avoisinants, soit Villeray et Parc-Extension.

3390 Il n'y aurait pas besoin d'aller chercher des signatures pour ça. Parce que ça ça a déjà été fait. Parce qu'il y a une pétition de 4 500 noms qui a été remise à l'automne dernier par la Coalition pour la protection du parc Jarry - ce n'est pas 4 800, parce que certains ont amené le nombre de 4 800, mais j'ai fait le décompte moi-même, c'est autour de 4 500 noms. Je l'ai fait avec Brigitte Saint-Onge qui est un autre membre de la Coalition. Donc, la
3395 pétition de 4 500 noms a été remise l'automne dernier par la Coalition et cette pétition comportait entre autres l'appui au principe que les citoyens doivent être consultés sur la pertinence du projet. Bref, d'avoir le dernier mot sur sa mise sur pied ou non.

3400 La tenue d'un référendum relève du politique et pas de la pure réglementation municipale. Donc, si les gens en veulent un, il peut y en avoir un. C'est comme ça. C'est carrément du jeu politique. Puis dans une simple consultation, il ne faut pas oublier que le deux tiers des gens, comme on fait aujourd'hui, mettons que le deux tiers des gens de la consultation se prononçait contre le projet, les politiciens pourraient malgré tout voter pour. Mais dans un référendum, il n'y a pas de piège. Parce que c'est le peuple qui a le dernier
3405 mot et pas une poignée de politiciens qui vont voter à trois, quatre.

3410 Enfin, si le projet de Tennis Canada n'est pas substantiellement modifié par eux-mêmes ou s'il n'est pas rejeté par la Ville, il doit donc y avoir un référendum avec entre autres les balises suivantes : Plusieurs bureaux de scrutin à proximité des domiciles - parce que ça serait débile d'aller voter à 25 rues de chez soi. Moi je pense à la question du Marché Jean-Talon, il y a eu un référendum et les gens devaient se rendre jusqu'à la rue Iberville pour aller voter. Imaginez les gens qui restent sur la rue Casgrain, puis il faut que tu ailles 20-25 rues plus loin, prendre l'autobus pour te rendre là, ou en char, je trouve que ça a aucun sens. Ça c'est pas vraiment de la démocratie. Donc, je trouverais important qu'il y ait
3415 plusieurs bureaux de scrutin, que les gens n'aient pas trop loin à se déplacer.

Et enfin, des choses qui vont de soi, comme par exemple la publication de pamphlets de la Ville de Montréal qui expliquent les renseignements nécessaires pour aller voter, etc.

3420 Voilà. Ça termine ma présentation.

LA PRÉSIDENTE :

3425 Je vous remercie, monsieur Lefebvre. En tout cas, je peux vous dire que vos recommandations sont très claires.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3430 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Puis, dans le fond, elles recoupent - puis on n'est pas étonné - certaines recommandations des usagers du parc Jarry, que ce soit de la Coalition ou d'autres usagers: pas d'empiétement, etc.

Par contre, vous ne nous parlez pas de la piscine.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3440 Pourquoi vous voulez que je parle de la piscine?

LA PRÉSIDENTE :

3445 Bien, est-ce que vous êtes un usager de la piscine? Est-ce que vous voyez un conflit d'usages dans le moment même avec les installations de Tennis Canada - Parc Jarry puis de la piscine?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3450 Je ne vois pas vraiment le rapport. Ça ne me frappe pas.

LA PRÉSIDENTE :

3455 Non? Bon. C'est parce qu'il y en a d'autres qui ont parlé de la présence de la piscine proche du centre de tennis, puis qui avaient des recommandations assez précises pour l'aménagement des aires qui entourent la piscine. Puis, étant donné que vous avez été bien précis, je me disais, peut-être que dans votre empressement, vous avez --

3460 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Bien, pour moi -- Excusez-moi, je vous laisse terminer. Je vous ai interrompue. Je vais vous laisser terminer.

3465 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que j'avais dit l'essentiel. C'était pour savoir si, dans vos préoccupations à vous, il y en avait qui touchaient l'aménagement des abords de la piscine.

3470 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

3475 Bien, je vais vous dire, pour moi, toute cette histoire-là, c'est une *gogosse*. Je veux dire, ça n'a pas grande importance. Non. Qu'il y ait quelques tables de pique-nique de plus ou de moins, je veux dire.. Qu'on s'entende sur les vraies affaires, bref, les espaces verts et que Tennis Canada ne prenne pas d'expansion. Pour moi, c'est ça qui est vital dans l'affaire.

3480 J'aimerais rappeler d'ailleurs que la réunion du 13 juin dernier, quand la Coalition a été fondée, il y avait 41 personnes et les deux premières recommandations ont fait l'unanimité: soit pas un pouce de plus pour Tennis Canada parce qu'ils ont déjà 19 % du parc; et la protection de tous les espaces verts du parc. Ça c'est ce qui a fait l'unanimité. Donc, c'est pour ça. Ça c'est les vraies affaires quant à moi.

3485 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3490 Moi je n'étais pas certaine quand vous parliez de la mince languette, si c'était la partie le long de la piscine justement qui n'était pas acceptable. Ou vous parlez d'un autre chemin dans votre mémoire? Moi je veux juste des précisions pour essayer de bien comprendre ce que vous proposez. Il y avait ça d'abord, puis il y avait le cinquième court de tennis. Je peux lire à l'envers, mais je peux difficilement voir à travers le papier.

3495

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Oui. Il aurait fallu avoir la carte. C'est pour ça que je l'aurais souhaitée.

3500 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Je ne sais pas si vous pourriez nous indiquer, quand vous parlez du cinquième court, où est-il?

3505 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Le cinquième court? O.K. Attendez. Bon, vous voyez le paquet qui est ici? Sur votre carte, c'est en blanc. Le cinquième, c'est le premier à gauche, dans la première rangée, en haut. C'est ça ici. Ça c'est un court qui serait près de l'amphithéâtre, enfin le court numéro 1, mais à cause que c'est trop obèse, bien, ils vont le *dumper* là.

3510

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Donc, ce court-là, il y a de la pelouse en ce moment, c'est ça?

3515

M. BENOÎT LEFEBVRE :

C'est ça.

3520

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

D'accord. Merci beaucoup.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3525

Pour la languette, c'est ça ici.

LA PRÉSIDENTE :

3530

C'est effectivement ce qui longe la piscine.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

C'est près de la piscine, oui.

3535

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Lefebvre.

3540

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Bien, moi je vous remercie, aussi. Ça a été bien l'fun.

LA PRÉSIDENTE :

3545

Ça vous a fait plaisir. Il y a des gens qui sont inscrits hier, mais qui avaient quitté quand leur tour est arrivé. Je ne crois pas qu'ils soient dans la salle mais, au cas où, j'appellerais madame Sylvie Jutras. Monsieur André Deschamps.

3550

Alors, deux personnes qui se sont inscrites, ce soir. Monsieur Martin Laurendeau. Bonsoir.

M. MARTIN LAURENDEAU :

3555

Bonsoir. Alors, je vais simplement vous lire ce que j'ai déjà rédigé.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

3560

Je vous remercie. J'ai une question qui n'est peut-être pas facile à poser, mais je vais vous la poser quand même. Dans quelle mesure est-ce que le projet de Tennis Canada qui est sur le table maintenant permettra, si vos voeux se réalisent, de répondre aux besoins croissants dans le futur?

3565

Les professionnels de l'arrondissement nous ont dit que pour eux ce site-là est à pleine capacité avec le projet qui est présenté. Vous, comme élite, comme professionnel du tennis, est-ce que vous voyez que dans dix ans il faudra rajouter d'autres courts de tennis pour avoir un site complet? Ou peut-être, comme monsieur Dufresne qui est venu tout à l'heure, vous voyez peut-être plus, si la popularité du tennis va grandissante, une multiplication des tennis intérieurs dans les différents quartiers de l'île.

3570

M. MARTIN LAURENDEAU :

3575 Bien, si la tendance se maintient, il y a de plus en plus de clubs de tennis intérieurs qui ferment leurs portes. Le problème n'est pas vraiment les entraînements durant la période estivale puisqu'il y a plusieurs parcs à travers la ville, il y a plusieurs parcs en banlieue. Alors, les jeunes peuvent s'éparpiller un peu partout sur l'île de Montréal et jouer à très peu de frais, même des fois gratuitement dans plusieurs parcs.

3580

Le problème survient surtout l'hiver. Et c'est bien entendu que l'addition de quatre terrains intérieurs va sûrement, d'après moi, aider beaucoup dans ce sens-là. La capacité est vraiment maximale présentement. Est-ce que quatre terrains ça va faire une grande différence? Je pense que l'achalandage va être aussi présent. Mais dans les circonstances, 3585 quatre terrains de plus seront certainement les bienvenus.

3585

J'ai parcouru le monde entier et j'ai vu plusieurs installations. C'est sûr que moi personnellement j'aimerais ça avoir plus de terrains que ça, mais je pense que ça va être impossible. Et en tant qu'entraîneur, bien, je souhaite vivement voir au moins quatre autres 3590 terrains intérieurs ajoutés et, si c'en est que cela, bien, je serai très content puisqu'avec ça on peut continuer nos programmes de développement, de regroupement et de camp d'entraînement et de compétition aussi.

3590

LA PRÉSIDENTE :

3595

Dans quelle mesure est-ce que les installations du centre de tennis - je parle des plateaux intérieurs - ressemblent à celles des centres de tennis privés? Est-ce qu'elles sont de meilleure qualité, de qualité équivalente ou...?

3600

M. MARTIN LAURENDEAU :

Bien, la grosse différence, c'est que ce n'est pas un club privé, justement. Il n'y a pas de pro en chef, il n'y a pas de restaurant, ce n'est pas comme un club avec les bains tourbillon, toutes les facilités que l'on rencontre dans les clubs privés. C'est vraiment un 3605 endroit où les gens peuvent venir jouer du tennis intérieur et utiliser des courts de tennis intérieurs.

3605

LA PRÉSIDENTE :

Je vais préciser ma question. C'est qu'on a entendu à plusieurs reprises que c'était des infrastructures de qualité supérieure, ou en tout cas j'ai cru comprendre qu'on disait que c'était de qualité supérieure. Alors, c'était la raison de ma question. Est-ce qu'il y a vraiment - parce que je ne suis pas une joueuse de tennis - une différence dans la qualité sur les 3610 plateaux sportifs intérieurs, extérieurs? Ou peut-être qu'on parlait du stade comme tel quand on parlait de qualité supérieure? Étant donné que vous êtes un spécialiste... 3615

3615

M. MARTIN LAURENDEAU :

3620 Bien, oui, parce qu'on parle de qualité supérieure, parce que c'est des installations
publiques. Alors, moi en tout cas j'ai vu des installations publiques dans différents pays, ce
sont des installations publiques. Nous c'est quand même très récent, ça fait depuis 1996,
on a vraiment des beaux tennis intérieurs, l'aménagement intérieur est très bien, ce sont
3625 des terrains qui sont chauffés. Je vois par exemple en France, même juste au stade de
Laurent Garros, des installations qui sont assez primaires, qui sont assez... c'est vraiment
juste de la tôle; c'est vraiment des terrains... ils ne sont même pas chauffés; il fait froid à
l'intérieur. Alors, je considère que nos installations sont excellentes par rapport à plusieurs
autres pays, pour des installations publiques.

LA PRÉSIDENTE :

3630

Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3635

Vous dites que pour vous, s'il y avait seulement les quatre tennis intérieurs qui
seraient ajoutés, vous seriez content. J'aimerais connaître un petit peu les problèmes qui
existent maintenant pour l'entraînement durant l'été. À cause des changements climatiques,
on a quand même des mois d'août qui sont assez chauds en termes de température. Bon,
pour vous, est-ce que vous voyez plus l'avenir - on aime bien jouer dehors, ça, je ne suis
3640 pas contre ça, mais si on veut évoluer par rapport au tennis d'élite, est-ce que vous voyez
que ça serait mieux d'encourager le tennis intérieur qu'extérieur, à cause de ces nouvelles
conditions?

M. MARTIN LAURENDEAU :

3645

Il n'y a pas encore vraiment de règlements qui sont en force pour le tennis de
compétition extérieur. La chaleur fait partie des éléments avec lesquels il faut composer. Il y
a seulement en Australie, pendant les championnats d'Australie où il y a une clause qui fait
que, je crois que s'il fait plus que 38°C, alors, à ce moment-là ils ne débutent pas les
3650 matchs. S'il y a des matchs déjà en cours, il faut les terminer.

Alors, je pense qu'on n'est pas très très près de cela jusqu'à maintenant, à moins de
cas vraiment grave. Je ne dis pas que les usagers ne recherchent pas l'air climatisé puis
l'ombrage pendant les grosses canicules, mais pour nous en tout cas ce n'est pas un facteur
3655 déterminant pour des changements majeurs au niveau d'entraînement et des compétitions.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3660 Parce que je pense que l'été dernier, il y a eu des problèmes ici durant les internationaux. Il y a eu une journée où il faisait 40°?

M. MARTIN LAURENDEAU :

3665 Oui, c'est ça.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3670 Alors, c'est un peu pour ça que je vous posais la question si à long terme on prévoit quand même qu'il pourrait y avoir des problèmes.

M. MARTIN LAURENDEAU :

3675 Oui. Moi, en tant qu'ancien joueur, j'avais soulevé ce point déjà il y a une douzaine d'années -en Australie, d'ailleurs. J'avais joué un match où il faisait 45°. C'est des conditions très dangereuses et je soulevais le point avec les dirigeants, qu'il ne faudrait pas attendre la mort d'un joueur ou d'une joueuse pour prendre les mesures. Il faudrait prévenir plutôt que guérir.

3680 Alors, ça fait quand même douze ans de cela. Au mois de décembre, ils ont commencé à débiter un petit peu ce nouveau concept, mais de là à voir où est-ce qu'ils vont s'en aller avec ça, je ne sais pas vraiment. Ça va être les têtes dirigeantes du circuit professionnel qui vont prendre ces décisions-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3685 Est-ce qu'il y a des installations - je sais que Wimbledon, c'est dehors - mais il n'y en a pas... Tout est à l'extérieur, partout dans le monde, jusqu'à maintenant.

M. MARTIN LAURENDEAU :

3690 Pour les tournois du Grand Chelem, oui, mais il y a des gros tournois majeurs à l'intérieur dans les mois de février, et aussi aux mois d'octobre, novembre.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3695 D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3700 Quand vous dites les grands tournois majeurs, on parle des même dix? Neuf ou dix De l'ATT et de TIER 1?

M. MARTIN LAURENDEAU :

3705 Les neuf, oui. Exactement. Un tournoi à Stuttgart, un tournoi à Paris, qui sont de la même catégorie que le tournoi ici à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

3710 Est-ce que ce sont dans des stades intérieurs, aménagés spécifiquement pour le tennis? Ou qui sont aménagés de façon temporaire pour le tournoi?

M. MARTIN LAURENDEAU :

3715 Temporaire.

LA PRÉSIDENTE :

3720 Dans le cas des intérieurs.

M. MARTIN LAURENDEAU :

3725 Oui, exactement. Ce sont des endroits publics, un peu comme l'aréna Maurice Richard. Ce sont de gros amphithéâtres qui sont aménagés avec des terrains de tennis durant la période des tournois.

LA PRÉSIDENTE :

3730 Je vous remercie beaucoup, monsieur Laurendeau.

M. MARTIN LAURENDEAU :

Merci.

3735 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Léo Bricault à venir à l'avant. Bonsoir, monsieur.

M. LÉO BRICAULT :

3740

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, mesdames, messieurs. Mon nom est Léo Bricault, je suis président du PARI qui est le Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel et aussi président du Camping Montréal.

3745

Je viens ici pour appuyer le projet, car le Camping Montréal va faire affaires avec les internationaux, parce qu'une grande partie de nos clients, qui viennent avec des véhicules récréatifs et qui viennent des États-Unis, sont des amateurs de tennis. Et notre organisation, qui est une organisation d'économie sociale, nous allons profiter de la venue de ces gens pour faire profiter ceux qui sont démunis, parce que de cette façon-là ils vont avoir de l'ouvrage.

3750

Et comme c'est des internationaux, le mot le dit, c'est international. Et nous autres, notre clientèle va surtout venir des États-Unis et de l'Ontario. Alors, c'est pour ça que je désire appuyer ce projet parce que ça va aider, pas seulement que l'environnement qui est Villeray, Parc-Extension et aussi la Petite Patrie, mais indirectement, ça va aider Saint-Michel

3755

LA PRÉSIDENTE :

3760

Est-ce que c'est déjà le cas? C'est-à-dire, est-ce qu'au Camping Saint-Michel, vous avez des usagers qui viennent?

M. LÉO BRICAULT :

3765

Non. C'est un projet et nous sommes rendus à la phase du développement, ni plus ni moins le financement et tout, et on devrait recevoir 326 véhicules récréatifs pendant 150 jours, ça veut dire ça commence à être pas mal de monde qui va venir ici.

LA PRÉSIDENTE :

3770

Où est-ce qu'il va être localisé, le Camping Montréal?

M. LÉO BRICAULT :

3775

Il va être localisé dans l'ancienne Carrière Francon. Alors, quand vous descendez dans la Carrière Francon, c'est comme si vous étiez au Grand Canyon, mais en plus petit.

LA PRÉSIDENTE :

3780

Au petit canyon. Si j'ai bien compris, ces gens-là viennent ici pour travailler?

M. LÉO BRICAULT :

Non.

3785

LA PRÉSIDENTE :

Pour assister aux internationaux?

3790

M. LÉO BRICAULT :

Oui. Ils viennent ici en visite et ils s'en viennent voir les internationaux. Comme il y en a d'autres qui viennent pour le Festival de Jazz, ainsi de suite. Alors, je dirais que 30 % de ces propriétaires-là, de véhicules qui sont assez dispendieux, se promènent dans le monde, aux États-Unis, au Canada, pour aller voir ce qu'ils aiment, et il y en a une grosse partie qui sont des amateurs du tennis.

3795

LA PRÉSIDENTE :

Le projet de camping - j'appelle ça de caravanes, mais je ne sais pas si c'est le mot qu'il faut donner - dans la carrière, est-ce que c'est un projet qui est récent?

3800

M. LÉO BRICAULT :

Ça fait dix ans qu'on le pousse et actuellement on vient de déposer à la Ville et à l'arrondissement le plan d'affaires qui est très très intéressant, parce qu'on va faire de la grosse argent, et tout l'argent est retourné dans le milieu, comme Tennis Canada qui retourne de l'argent indirectement dans le milieu sportif, mais spécifiquement pour l'élite de tennis.

3805

3810

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que Camping Montréal ça englobe plusieurs sites de camping et s'ajouterait celui de Francon à ça? Ou c'est un organisme à but non lucratif?

3815

M. LÉO BRICAULT :

Non. C'est un organisme qu'on a fondé...

3820

LA PRÉSIDENTE :

Pour ça.

M. LÉO BRICAULT :

3825

... pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

3830

Il y a dix ans.

M. LÉO BRICAULT :

3835

Il y a dix ans. Et c'est appuyé par la table de concertation des trente-cinq organismes du milieu de Saint-Michel et nous allons, dans les plans qui ont été proposés, disons que la CDEC centre-nord nous appuie, la Métropole nous appuie et la Ville nous a appuyés, Québec et Ottawa nous ont appuyés, alors, on est rendu à la phase de faire le camping et ça va être... Je vous invite, madame la présidente, en 2005, venez voir ça, ça va valoir la peine.

3840

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup.

3845

M. LÉO BRICAULT :

Ça m'a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

3850

La deuxième partie de la consultation publique est donc terminée. J'aimerais quand même vous indiquer qu'il y a deux mémoires qui ont été déposés, mais que les gens n'ont pas présentés. Tous les mémoires qui ont été présentés en séance vont automatiquement sur le site quand on les a en version électronique. Sinon, ils sont dans le verbatim.

3855

Alors, il y a le mémoire de monsieur Frédéric Giguère, au nom de la Section locale d'Union paysanne et de madame Philomène Croce, citoyenne, qui seront donc versés au site de l'Office demain, puisque ces gens ne sont pas venus les présenter.

3860

Alors, comme vous le savez tous, au cours des prochaines semaines, la Commission va se retirer, va analyser tous les documents qui ont été déposés en première partie, comme en deuxième partie, et donc rédiger un rapport qui sera transmis au président de l'Office, qui lui le transmettra au Comité exécutif et le rapport de l'Office sera rendu 15 jours plus tard.

3865

Je vous rappelle que la décision de modifier ou non le plan d'urbanisme, tel que requis par le projet de modification, est prise par le conseil municipal. Et que si le conseil

municipal acquiesce, ensuite, ce sera à l'arrondissement à entreprendre la procédure d'amendement et d'entrée en vigueur de son règlement de zonage.

3870

Je voudrais remercier tout le monde qui a participé à cette consultation publique. Il y a eu beaucoup de monde, il y a eu beaucoup de représentations qui ont été faites. La qualité et la quantité d'informations qui ont été fournies à la Commission et aux citoyens ont très importantes, et je suis bien confiante que ce soit au bénéfice de tous. Merci et bonsoir.

3875

Je, soussignée, **CAROLE TREMBLAY**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3880

ET J'AI SIGNÉ:

3885

CAROLE TREMBLAY, s.o.